



**Sortir**  
Une tournée  
monstre  
cahier D

**Cyberpresse**  
Sites Web et  
encyclopédies  
page B4

**Quoi faire**  
ce week-end  
page D13

**Hockey**  
  
  
page S6

**Braves**

**Yankees**

# 1 La pétrochimie 4 renaît dans l'Est

New York gagne la série 4 à 0  
page S3

## Le premier ministre arménien abattu en plein Parlement

d'après AP et AFP  
EREVAN

L'Arménie visée et touchée à sa tête.

Le premier ministre Vazgen Sarkissian a été assassiné hier par des hommes qui ont ouvert le feu en pleine séance de questions au Parlement à Erevan. Six autres responsables ou parlementaires ont été tués dans la fusillade.

Plusieurs heures après la fusillade, les assaillants contrôlaient toujours le bâtiment du parlement situé en plein centre de la capitale et retenaient une cinquantaine de personnes en otages, selon la police. Des centaines de soldats et policiers, recevant leurs ordres directement du président arménien Robert Kochorjian, encerclaient l'édifice, alors que les autorités négociaient avec les tireurs.

Voir LE PREMIER en A2



PHOTO AP  
Vazgen Sarkissian, premier ministre de l'Arménie, abattu en plein Parlement.

**65**  
JOURS  
AVANT  
L'AN 2000

**INDEX**

Petites annonces

- index C2
- immobilier C2 et C3
- marchandises C3
- emplois C3 et C5
- automobile C5 et C6

- affaires E2
- arts et spectacles D5 à D11
- horaire spectacles D10
- horaire télévision D6
- bandes dessinées B6
- Bridge C4
- Cyberpresse B4
- Décès C7
- Économie E1 à E11
- Êtes-vous observateur? C2

- Feuilleton C4
- Horoscope C6
- Laval A8
- Loteries A2 et B5
- Monde B10 et C1
- Mots croisés C6 et S10
- Mot mystère C4
- Opinions B3
- Politique B1, B5 à B9
- Rive-Sud A12 et A13
- Tabloïd Sports
- Réjean Tremblay S5

**ÉDITORIAL**  
De troublants signaux  
- Alain Dubuc  
page B2

**MÉTÉO**  
Ciel variable  
Max. 10, min. -1  
cahier Sports  
page 16



DENIS ARCAND

La Compania española de petroleos (CEPSA) et la Société générale de financement construiront une usine pétrochimique d'au moins 440 millions (300 millions d'euros) à Montréal-Est.

CEPSA constituera une coentreprise détenue à 51 % par sa filiale Interquisa et à 49 % par la Société générale de financement. Le projet devrait créer 150 emplois.

L'usine d'Interquisa-Canada produira entre 400 000 et 500 000 tonnes métriques d'acide téré-

phthalique purifié (ATP) par année à Montréal-Est, ce qui représenterait environ 2 % de la demande mondiale actuelle de ce produit. L'ATP est utilisé par d'autres compagnies chimiques et a diverses applications, dont le plastique des bouteilles de boissons gazeuses et d'eau minérale.

L'usine devrait entrer en production au début de 2002.

« L'objectif est de renforcer notre noyau en pétrochimie », a dit Claude Blanchet, président de la SGF.

Voir LA PÉTROCHIMIE en A2

## Quand le chat est là!



PHOTO RÉMI LEMÉE, La Presse

C'était la fête de Grisou, hier, à la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, à Saint-Hyacinthe. Le chat de 11 mois a bravé les flammes pour réveiller son jeune maître, Alain Marquis, 14 ans, qui s'est empressé d'alerter les deux autres occupants de la maison, dont sa mère, Jacqueline Desserres.

## Grisou tire «sa» famille des flammes

PIERRE GINGRAS  
SAINT-HYACINTHE

Si les chiens ont leurs héros, et ils sont nombreux, les chats ne sont plus en reste. Voici Grisou, de Saint-Pie-de-Bagot.

Grisou, c'est le chat d'Alain Marquis, 14 ans, une gentille bête bien en poil que sa mère Jacqueline Desserres lui a offert comme cadeau de Noël. Un cadeau de 20 \$ auquel la famille tient plus que jamais. Si Alain Marquis, sa mère et son conjoint sont toujours en vie aujourd'hui, c'est grâce à Grisou.

Même les vétérinaires restent perplexes devant le comportement du chat, la nuit du 17 octobre, vers 2 h 30. D'une nature tranquille et silencieuse, le chat se met à miauler au point de réveiller Mme Des-

serres. « Je croyais que le chat insistait pour faire une promenade à l'extérieur. Je lui ouvre la porte, mais il refuse de sortir. Il fixe alors l'escalier qui mène au sous-sol où dort Alain. Je lui dis d'aller le rejoindre. » Elle retourne au lit. Rien ne semble anormal à la maison.

Une quinzaine de minutes plus tard, Alain se réveille en sursaut. Grisou est sur son bras et miaule très fort. L'adolescent constate que le côté de son lit, le mur et une partie du plafond sont en flammes. Il quitte les lieux en courant. Et alerte les deux autres occupants de la maison qui sera considérablement endommagée par l'incendie.

Mais dans la fuite, on a oublié Grisou. Alain demande aux pompiers de le sauver. On retrouve la bête dans un triste état sur la table

de la cuisine. Il est couvert de suie, il a les yeux fermés en raison de la douleur, sa respiration est bruyante. Il a passé 45 minutes dans la maison enfumée et dans une chaleur intense. Mais quelques secondes après son sauvetage, il s'enfuit. On le découvrira quelques heures plus tard, accroupi dans le cadre calciné de la fenêtre de son jeune maître.

Grisou est très mal en point. Le vétérinaire du village le confie immédiatement à la clinique des animaux de compagnie de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, à Saint-Hyacinthe, tout près. L'animal est aux soins intensifs durant quelques jours et doit respirer de l'oxygène.

Voir GRISOU en A2

## Arob@s: la police en état d'alerte

ÉRIC TROTTIER

Le service de police de la Communauté urbaine de Montréal sera en état d'alerte entre 7 h le vendredi 31 décembre et 23 h 59 le lundi 3 janvier 2000.

Aucun congé ne sera accordé durant cette période, de sorte que tous les policiers seront mobilisés dans le cadre de l'opération Arob@s, nom donné au plan d'intervention du service de police à l'occasion du passage à l'an 2000.

Le directeur du service de police, Michel Sarrazin, se présente ce matin devant le comité exécutif de la CUM pour faire adopter cette troisième version de son plan d'intervention en vue du passage à l'an 2000.

Au-delà des problèmes reliés au bogue informatique appréhendé — problèmes qui sont, pour l'essentiel, réglés, affirment toutes les grandes entreprises —, la police craint surtout que des incidents ne viennent ternir les différents événements qui devraient attirer près de 600 000 fêtards, au centre-ville, dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier.

Sans le dire ouvertement — pour ne pas provoquer certains groupes —, la police craint des émeutes comme lors des dernières conquêtes de la Coupe Stanley par le Canadien, ou des bagarres parce que les joyeux fêtards, le 31 décembre, pourront boire dans les bars jusqu'à 8 h le lendemain matin.

« Nous allons être présents partout et aurons des policiers en renfort à compter de 20 h le 31, ce qui devrait nous permettre de veiller sur les Montréalais et leurs biens », indique le commandant Michel Gagnon, du service des communications du SPCUM, qui compte par ailleurs sur « le bel esprit de fête qui anime habituellement les Montréalais dans les grands rassemblements populaires » pour que tout se passe bien.

Dans un document émanant du service de police, dont La Presse a obtenu copie, on dresse la liste des événements susceptibles d'attirer les foules et, par conséquent, de contraindre la police à tenir des services d'ordre: décompte des dernières secondes de 1999 sur l'avenue McGill College, spectacle de Céline Dion au centre Molson, grande fête sur la place Jacques-Cartier dans le Vieux-Montréal, soirée rave au Stade olympique, feux d'artifice sur le mont Royal, spectacle organisé par le Festival de jazz au Palais des congrès, festivités dans le village gay et ailleurs au centre-ville.

Pour « réagir à la menace criminelle » qui pourrait survenir à cette occasion, le service de police « opérera en mode d'urgence », indique-t-on dans le même document. Par conséquent, non seulement les policiers n'auront droit à aucun congé ou vacances durant la période visée, mais en outre ils devront rester en disponibilité pour être rappelés au travail en tout temps si la situation le commandait.

Seuls les policiers déjà en congé sans solde, ou en congé de maternité ou de maladie, échapperont à cette mesure exceptionnelle.

Au total, plus de 4005 policiers, enquêteurs, cadres policiers et civils du SPCUM vont participer à l'opération Arob@s, ainsi nommée en raison du symbole @, utilisé dans les adresses électroniques.

■ Autres informations en page A10

## Suites de la une

## Les grandes dates

Agence France-Presse  
PARIS

Le premier ministre arménien, Vazgen Sarkissian, a été abattu, hier, dans une fusillade à Erevan.

Voici les grandes dates de l'Arménie depuis la proclamation de sa souveraineté en juillet 1990:

□ **23 juillet 1990**: l'Arménie proclame sa souveraineté en adoptant une « déclaration d'indépendance » ;  
□ **25 juillet 1990**: le chef de l'État soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, ordonne la dissolution des milices arméniennes;

□ **17 mars 1991**: l'Arménie ne participe pas au référendum soviétique sur l'avenir de « l'Union » ;

□ **3 mai 1991**: entretiens à Moscou entre le dirigeant arménien, Levon Ter-Petrosian, et Mikhaïl Gorbatchev après l'attaque de deux villages arméniens par les forces soviéto-azériennes qui ont fait 36 morts;

□ **6 mai 1991**: le Parlement arménien lance un appel à l'ONU et dénonce les atrocités du pouvoir soviétique après l'intervention des parachutistes soviétiques contre des villages arméniens;

□ **21 septembre 1991**: référendum sur l'indépendance. 99,31 % de OUI;

□ **23 septembre 1991**: proclamation d'indépendance;

□ **16 octobre 1991**: Levon Ter-Petrosian est élu président de la république;

□ **21 décembre 1991**: l'Arménie signe l'accord d'Alma-Ata créant la Communauté des États indépendants;

□ **2 mars 1992**: admission de l'Arménie à l'ONU;

□ **14 août 1992**: des milliers de manifestants défilent à Erevan pour demander la démission du président Ter-Petrosian, accusé de mal gérer le conflit du Nagorny-Karabakh;

□ **16 mai 1994**: signature à Moscou d'un cessez-le feu au Nagorny-Karabakh. En février 1988, l'Arménie s'est opposée à l'Azerbaïdjan pour le contrôle de ce territoire peuplé majoritairement d'Arméniens, mais rattaché en 1921 à l'Azerbaïdjan par Staline. Le conflit a fait plus de 30 000 morts et des centaines de milliers de réfugiés.

Lors de ce conflit, les Arméniens ont conquis sur le territoire azerbaïdjanais un corridor permettant de relier le Karabakh à l'Arménie.

□ **23 septembre 1996**: réélection controversée de Levon Ter-Petrosian;

□ **20 mars 1997**: Robert Kotcharian, « président » du Nagorny-Karabakh, est nommé premier ministre de l'Arménie par le président Petrossian;

□ **3 février 1998**: démission du président arménien Levon Ter-Petrosian, isolé dans ses efforts de paix pour la résolution du conflit du Nagorny Karabakh;

□ **16 et 30 mars**: Robert Kotcharian, libéral, qui incarne la ligne dure dans les négociations au Nagorny-Karabakh, est élu président;

□ **10 avril**: Armen Darbinian (réformateur) devient premier ministre;

□ **30 mai 1999**: la coalition Unité dirigée par l'ancien dirigeant de l'époque soviétique Karen Demirtchian et par Vazgen Sarkissian, ministre de la Défense, remporte les élections législatives;

□ **11 juin**: Vazgen Sarkissian est nommé premier ministre;

□ **27 octobre**: quatre hommes armés ont irrumpu à l'intérieur du parlement à Erevan et prennent en otages députés et membres du gouvernement après avoir tiré des coups de feu.

## LE PREMIER / Suite de la page A1

Parmi les victimes figurent le président du Parlement, Karen Demirtchian, l'un des vice-présidents de l'assemblée, Youri Bakhchian, le ministre de l'Énergie, Leonard Petrossian, et un haut responsable économique, Mikhaïl Kotanian, selon Ararat Zourabian, porte-parole de la mairie d'Erevan.

En outre, Rouben Miroïan, un autre vice-président du Parlement, et le député Genrikh Abramian ont également été tués, a déclaré pour sa part le parlementaire Agvan Vardanian, qui était retenu en otage à l'intérieur du bâtiment et s'exprimait par téléphone portable sur une chaîne de télévision locale.

Les tireurs exigeaient de pouvoir s'exprimer à la télévision nationale. Dans la soirée, un studio de télévision mobile a été apporté dans l'édifice. Les assaillants réclamaient également un hélicoptère.

L'un d'eux a été identifié comme étant Nairi Ounanian, un ancien journaliste ultranationaliste, selon ses ex-confrères présents à l'assemblée au moment de la fusillade. Ounanian s'est dirigé vers le premier ministre et lui a dit: « Assez de boire notre sang », selon le récit de ces journalistes. Vazgen Sarkissian lui aurait répondu calmement: « Tout est fait pour vous et pour l'avenir de vos enfants. » Ounanian a ensuite ouvert le feu, atteignant le chef du gouvernement en pleine poitrine, selon eux.

Le premier ministre prononçait un discours devant les parlementaires



Des ambulances sont stationnées devant le parlement arménien, à Erevan, où le premier ministre Vazgen Sarkissian et six autres hommes politiques ont été abattus.

res quand les hommes armés ont fait irruption dans le parlement. La radio arménienne qui retransmettait en direct l'allocution de M. Sarkissian a coupé la diffusion au début de la fusillade.

La télévision arménienne a montré des images sur lesquelles au moins trois hommes vêtus de longs manteaux tiraient à l'arme automatique sur les parlementaires qui se cachaient derrière leurs pupitres. Des témoins ont dit avoir entendu les tireurs hurler qu'ils perpétraient

un coup d'État. Après la fusillade, les députés sont sortis paniqués du bâtiment.

Le président des États-Unis Bill Clinton s'est déclaré « choqué et attristé » par cette « attaque insensée ». De son côté, le président russe Boris Eltsine a exprimé sa « profonde indignation » et a « condamné les actions terroristes ».

Déjà instable, l'Arménie, devenue une république indépendante après l'effondrement de l'Union so-

viétique en 1991, risque de plonger dans une crise politique majeure.

Âgé de 40 ans, Vazgen Sarkissian est un ancien professeur d'athlétisme et responsable de la propagande soviétique, qui avait été nommé à la tête du gouvernement en juin par le président Kocharian. C'était un allié d'une autre victime de la fusillade, le leader de l'Arménie du temps de l'ère soviétique, Karen Demirtchian, avec lequel il coprésidait le parti de l'Unité, parti favorable à une ligne dure.

## La pétrochimie renaît dans l'Est

## LA PÉTROCHIMIE / Suite de la page A1

« L'ATP est un créneau qu'on a identifié en 1996 et on a frappé à de nombreuses portes dans le monde pour trouver le bon partenaire », a-t-il précisé.

En fin de compte, le soupirant a trouvé sa mariée dans sa cour, puisque CEPESA est déjà associée à la SGF (51 %-49 %) depuis 1993 dans Petresa-Canada, de Bécancour, une coentreprise qui produit des composants chimiques utilisés dans la fabrication de détergents biodégradables. Interquisa et Petresa sont des compagnies soeurs et des filiales à 100 % de CEPESA.

La nouvelle usine d'Interquisa-Canada pourrait utiliser en partie des installations déjà existantes à Montréal-Est, mais M. Blanchet n'a pas voulu en dire davantage sur les lieux potentiels ni leurs propriétaires actuels. « Les négociations pour l'achat du terrain ne sont pas terminées », a-t-il dit.

Ce n'est pas l'espace qui manque: quatre raffineries de pétrole, BP, Esso, Gulf et Petro-Canada (ex-Fina) ont fermé au début des années

quatre-vingt.

Pétromont, une coentreprise en parts égales de la SGF et de Dow Chemical, a aussi des installations à Montréal-Est.

Les négociations encore en cours pour le terrain pourraient expliquer une différence entre la dépêche rapportant le communiqué diffusé par CEPESA à Madrid hier matin, et le communiqué publié par la SGF à la fin de l'après-midi. CEPESA annonce carrément la construction de l'usine. La SGF a suivi avec un communiqué annonçant seulement « des études techniques préliminaires en vue de la construction d'une usine (...) de plusieurs millions ».

En entrevue, M. Blanchet a indiqué que l'investissement pourrait atteindre 400 millions US (560 millions CAN).

Un quart des 21 millions de tonnes d'ATP produit en 1998 a été consommé aux États-Unis, qui est le marché visé par la future usine de Montréal-Est.

M. Blanchet estime que l'implantation de cette usine ici pourrait inciter des fabricants de plastiques et polymères à s'installer aussi dans la région. « Avec ce producteur de matière de

base, on va pouvoir continuer la chaîne de production. »

Effectivement, la production par Interquisa d'ATP à San Roque, en Espagne, a amené d'autres entreprises à s'installer juste à côté. Par exemple, Eastman Chemicals, une multinationale de Kingsport, Tennessee, a construit en 1995 une usine de 120 employés à San Roque. Eastman achète l'ATP d'Interquisa et produit le plastique brut que les fabricants de bouteilles moulent dans divers formats.

« Ce projet constitue une étape importante de la stratégie de globalisation des exploitations de CEPESA dans le domaine de la pétrochimie », a déclaré Carlos Pérez de Bricio, président et chef de la direction de CEPESA, dans le communiqué de la SGF.

CEPSA, deuxième compagnie pétrolière en importance d'Espagne, détient 25 % du marché pétrolier espagnol.

CEPSA appartient à 44 % à la multinationale française Elf, qui vient d'être acquise par Total-Fina, elle-même contrôlée en partie par Pargesa, une filiale de Power Corporation.

## Grisou tire « sa » famille des flammes

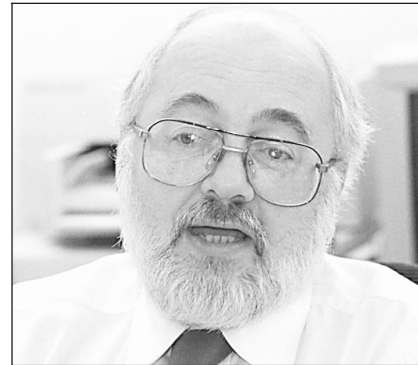
## GRISOU / Suite de la page A1

Hier, c'était la fête. On soulignait la fin de la convalescence du chat. Un des responsables de la clinique, le professeur Rocky Di Fruscia, était encore étonné par la tournure des événements. « Les chats sont des animaux qui ont peur du feu. Dans un cas semblable, ils savent que seul un humain pourra leur ouvrir une porte pour leur permettre de s'enfuir, explique-t-il. Ils réveilleront leurs maîtres pour sauver leur peau. »

Le vétérinaire admet toutefois que le fait que Grisou ait refusé de sortir et qu'il soit ensuite allé réveiller son maître dans sa chambre qui était déjà la proie des flammes est unique. Il n'a jamais entendu une histoire semblable en plus de 20 ans de pratique. Jamais non plus n'a-t-on entendu parler d'une histoire semblable au Service de prévention des incendies de Montréal. Grisou a donc reçu hier, avec une certaine indifférence, il faut bien le dire, un certificat de la clinique saluant son courage et sa persévérance. On compte aussi

soumettre sa candidature pour figurer au Panthéon des animaux de l'Académie des médecins vétérinaires du Québec. Jusqu'ici, c'est toujours un chien qui a reçu l'honneur.

Alain Marquis termine sa première secondaire cette année. Il aimerait bien devenir psychiatre ou vétérinaire. Il songe aussi à cesser de fumer. Il fume depuis quelques années déjà. Cette nuit-là, il avait probablement mal éteint sa cigarette, dit-il. Et le cendrier est tombé par terre.



Le professeur Rocky Di Fruscia

## La Presse

Renseignements : (514) 285-7272  
Abonnement : (514) 285-6911

Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039  
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30  
Samedi de 7 h à midi  
Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : (514) 285-7070  
Promotion : (514) 285-7100

Les petites annonces : (514) 285-7111  
Télécopieur : (514) 848-6287

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : (514) 285-6816  
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces  
Détailants : (514) 285-6931  
National, TéléPlus : (514) 285-7306  
Carrières et professions,  
Nominations : (514) 285-7320

Comptabilité  
Grandes annonces : (514) 285-6892  
Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée,  
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.  
<http://lapresse.infinet.net>

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne -  
Contrat de vente numéro 0531650»  
Port de retour garanti. (USP5003692)  
Champlain N.Y. 12919-1518.

## LOTERIES

La quotidienne  
à trois chiffres : 872  
à quatre chiffres : 2120  
6/49: 2 3 22 32 33 34 Compl. 5  
Extra: 2 9 1 9 1 3

19 550 872\$  
Merci!  
Objectif 34,5 millions  
Centraide  
du Grand Montréal  
493, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B6 tel.: (514) 288-1261  
PRÉTONS MAIN-FORTE

## COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les donneurs aux endroits suivants:  
■ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 19 h 30;  
■ à Longueuil: Revenu Canada, bureau des services fiscaux de la Montérégie/Rive-Sud, 1000, rue de Sérigny, de 9 h à 16 h 30. Objectif: 100 donneurs;  
■ à Longueuil: cégep Édouard-Montpetit, foyer Héroux, 150, rue De Gentilly Est, de 10 h à 16 h. Objectif: 200 donneurs;  
■ à Saint-Lambert: cégep Champlain Saint-Lambert, 900, chemin Riverside, de 9 h 30 à 16 h. Objectif: 125 donneurs;  
■ à Montréal: Masonic Order, place Alexis-Nihon, 2<sup>e</sup> étage), 1500, rue Atwater, de 11 h à 19 h. Objectif: 175 donneurs;  
■ à Wickham: centre communautaire, 893, rue Moreau, de 14 h 30 à 20 h. Objectif: 100 donneurs.

## QUESTION DU JOUR

La Presse  
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?  
Répondez à la question du jour:  
— par téléphone, en composant le 514-285-7333;  
— par Internet : <http://lapresse.infinet.net>

La police se prépare à affronter le passage à l'an 2000. Selon vous, cette opération est-elle justifiée?

Le gouvernement donne un an aux entreprises pour mettre en application la loi antitabac. Êtes-vous d'accord?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 49 %  
Non: 51 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

# Actualités

L'EXPRESS  
DU MATIN



## Criblé de balles à Saint-Laurent

■ Atteint par une rafale de balles au thorax devant un commerce de Saint-Laurent, un homme de 33 ans est mort, tard hier soir, sur une table d'opération d'un hôpital de Montréal. Il était 19 h 20 quand la victime, d'origine libanaise, est sortie d'un petit complexe commercial situé au 685, boulevard Côte-Vertu, près de la rue Montpellier. Un tireur l'a alors criblé de balles et l'homme s'est effondré au sol. Un suspect, vêtu d'un long manteau pâle, a été entrevu par des témoins alors qu'il prenait la fuite à pied en direction nord, rue Montpellier. Il n'avait toujours pas été capturé hier soir. Le lieutenant-détective Jean-François Martin de la section des homicides du SPCUM a été chargé d'élucider ce meurtre, qui est le 43<sup>e</sup> à se produire cette année sur le territoire de la CUM, comparativement à 35 à pareille date l'an dernier.

## Piétons fauchés

■ Trois piétons ont été fauchés par une voiture hier vers 14 h 30 à l'angle des rues Sherbrooke et Viau, dans l'est de Montréal. Deux femmes de 22 et 30 ans ainsi qu'un quadragénaire traversaient la rue Sherbrooke du nord au sud, près du Village olympique quand une Mercury Topaz blanche, qui roulait à vitesse normale en direction ouest, n'a pu les éviter et les a heurtés de plein fouet. Selon le SPCUM, le feu était rouge pour les piétons. Souffrant de traumatismes crâniens et de fractures aux jambes, la femme de 22 ans et le quadragénaire ont été conduits à l'hôpital général de Montréal. Leur vie n'est toutefois pas en danger et ils ne garderont pas de séquelles neurologiques de l'accident. La femme de 30 ans a été transportée à l'hôpital Maison-neuve-Rosemont, où elle a été soignée pour des blessures légères. Le conducteur de la Topaz, un homme de 66 ans, n'a pas subi de blessures. En raison de l'accident, la rue Sherbrooke a été fermée longtemps à la circulation entre les boulevards de l'Assomption et Pie-IX, ce qui a grandement compliqué les déplacements des automobilistes à l'heure de pointe.

## Contre le projet du CHUM

■ Le syndicat des employés généraux de l'hôpital Saint-Luc, affilié à la CEQ, s'oppose au projet de réorganisation clinique du CHUM présenté lundi par le directeur général de l'hôpital, le Dr Raymond Carignan, sur lequel les médecins se prononcent par référendum aujourd'hui. Selon le président du syndicat, Jean-François Racine, qui représente les employés au conseil d'administration de l'hôpital, le projet signifie rien de moins que « la fermeture de l'Hôtel-Dieu, le début de la fermeture de Saint-Luc et la consécration de l'hégémonie médicale de Notre-Dame ». Notant que le projet fait état de besoins d'investissements de 250 millions sur cinq ans, M. Racine affirme que les problèmes actuels du CHUM auraient facilement pu être évités si le budget de l'hôpital avait été rehaussé au cours des dernières années. Il craint que le plan ne compromette le projet de réunir les trois hôpitaux dans une nouvelle construction, d'ici une dizaine d'années.

## Témoignage recherché

■ La police de la CUM recherche Gaby Luong Kombe, témoin important d'un événement survenu le 3 juillet dernier à Montréal. M. Kombe devait témoigner à un procès au palais de justice de Montréal, mais il a quitté son domicile le 23 août dernier et n'a pas été revu depuis. Toute information à son sujet peut être transmise au 280-2129 ou à Info-Crime au 393-1133.



Gaby Luong Kombe

# Le nouveau dada des 6-12 ans

Un an après les Américains, les Pokémons ont ensorcelé les petits Québécois

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

À 15 \$ la ba-balle en plastique qui fait ploc, 15 \$ le paquet de cartes à échanger et 30 \$ l'image de luxe, les gadgets Pokémons (pour Pocket Monsters ou monstres de poche) suscitent de plus en plus la convoitise des enfants du primaire.

Il a suffi d'un dessin animé de Nintendo pour que, de Chicoutimi à Montréal, tous les 6-12 ans se transforment soudain en avides collectionneurs.

« Des fois, ça cause des jalousies », admet d'entrée de jeu le petit Michel Hurtubise, 8 ans, qui a découvert les drôles de bêtes aux innombrables vies peu après la rentrée scolaire et suit depuis leurs aventures sur la chaîne Télétoon.

« À l'école, il y a des gens qui sont devenus un peu violents et qui disaient : "Toi, si tu ne me donnes pas tes Pokémons, je te bute!" » renchérit son copain Louis-Étienne Chiasson, excité comme une puce, tandis que son ami Louis Petrowski-Lacombe étale sa collection et lui donne (pardon, lui prête !) un des précieux bouts de carton.

C'est ce genre de menaces — et le fait que des élèves commencent à réclamer de l'argent contre leurs cartes — qui a très vite convaincu l'école Saint-Germain d'Outremont d'interdire les convoités jouets japonais en classe, comme l'ont d'ailleurs fait plusieurs autres écoles de la Commission scolaire de Montréal.

À l'école Saint-Gérard de Laval, par contre, il a fallu qu'un garçon de 12 ans passe aux actes cette semaine, et poignarde un grand venu lui reprendre une boîte de cartes, pour que la direction sévisse.

Il faut dire que le vent de folie commençait à peine à souffler au Québec. « Contaminés » sur le tard — parce la loi interdit la publicité destinée aux enfants et que le dessin animé de Nintendo vient d'être traduit — les Québécois découvrent les Pokémons 12 mois après les Américains.

Et au Japon, où la mode est née, c'est depuis 1996 que l'engouement ne faiblit pas.

Là-bas, les écoliers se sont d'abord entichés de personnages virtuels en achetant de nouvelles cartouches de couleurs pour leurs consoles portatives Game Boy. C'est ainsi qu'ils ont appris à chercher les Pokémons à travers villages et labyrinthes, puis à amasser les outils et les potions requises pour se battre contre eux et les faire entrer dans leur collection.

En 43 mois, huit millions de cartouches (il y en a deux modèles complémentaires) se sont envolées, sans compter de pleines cargaisons de produits dérivés (il y en a 1000 : vêtements, albums, déguisements). Une industrie de 6 mil-



Louis Lacombe-Petrowski, Michel Hurtubise et Louis-Étienne Chiasson.

PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse ©

liards de dollars, qui aura son film dès le mois prochain.

Limité à sa Poké-Ball et à ses cartes jusqu'à Noël, Louis ne semble pas moins emballé. « Voyons, il a 90 points de vie. L'autre qu'il rencontre en a 30, si on soustrait ça fait combien ? » s'interroge-t-il avant de grimper l'escalier à toute allure, en pleine simulation de combat, pour résoudre la complexe équation à l'aide de sa calculatrice.

Exercice improvisé de mathématiques, monnaie d'échange pour faire finir la corvée des devoirs : les Pokémons sèment la pagaille en classe, mais ont quand même des avantages aux yeux des parents.

« Ces jeux ont beaucoup de bon. À l'époque des cartes Magic (qui s'échangeaient aussi), mon fils a entendu parler d'un club et s'est fait plein d'amis. Là, ils sont trop vieux pour jouer, mais il les a gardés. Ça nous a coûté 100 \$, mais

c'était un excellent investissement ! » confie notamment la mère d'un petit Lavallois.

Amusés, et heureux d'avoir la paix, les adultes regardent donc passer la vague. Comme ils l'ont fait pour les billes, les pogues ou encore les Tamagochis, ces petits animaux domestiques électroniques, tous morts à l'heure qu'il est...

« Les Pokémons, c'est le jeu le plus populaire maintenant. Mais à notre école, il y a des choses qui deviennent populaires tout le temps, ça change à chaque année », philosophe d'ailleurs Michel, sans que son enthousiasme faiblisse pour autant.

— Mais qu'est-ce qui vous plaît, chez les Pokémons ?

« C'est tellement dur à dire... » fige Louis au milieu d'une fervente envolée sur les règles du jeu.

« Hum... l'imite Michel. Laissez-nous y penser au moins 20 minutes... »

## La police a rencontré tous les élèves de l'école Saint-Gérard

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

L'incident survenu à l'école Saint-Gérard mardi après-midi à Laval, au cours duquel un adolescent de 14 ans a été blessé légèrement d'un coup de couteau, préoccupe les autorités scolaires et les policiers de Laval qui ont tenu à rencontrer hier les 441 écoliers fréquentant cette institution du deuxième niveau du primaire.

On n'a par ailleurs pas encore décidé si l'écolier de 12 ans soupçonné d'avoir donné le coup sera traduit devant la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec ou si l'affaire sera déjudiciarisée et confiée à la Direction de la protection de la jeunesse. La police a recommandé que des accusations de possession d'arme et d'agression armée soient portées, mais l'enquêteur n'avait pas encore rencontré un procureur de la Couronne hier après-midi.

Le directeur de cette école du quartier Laval-des-Rapides, François Ducharme, a expliqué que durant la journée de lundi, il avait interdit les cartes dans son établissement. « Cette décision n'est pas attribuable aux cartes Pokémon. Dans le passé, nous avons vécu le même phénomène avec des cartes de baseball ou de hockey. Ces cartes prennent tellement d'importance qu'elles dérangent les écoliers. Certains les échangeront et d'autres les vendent », a indiqué M. Ducharme.

Il ne considère pas cet événement comme étant une forme de taxage parmi les élèves des trois dernières années du primaire.

On se rappellera qu'un écolier de 12 ans se serait fait voler lundi ses cartes par un camarade du même âge. Une fois à la maison, il en a informé son frère aîné. Wantant venger son cadet, ce dernier s'est rendu à l'école avec des amis. C'est alors que le présumé voleur l'aurait frappé avec son couteau. Un enseignant a été témoin de la scène et il s'est interposé.

Le fait qu'un écolier de 12 ans se soit promené avec un couteau dans ses poches et qu'il s'en soit servi pour attaquer quelqu'un à l'école a entraîné un questionnaire.

« Cette situation a causé un chambardement à l'école. Nous avons procédé à une analyse complète de l'événement et différentes ressources sont venues rencontrer les écoliers. Je peux vous dire que nos mesures de sécurité sont adéquates à l'école », a dit M. Ducharme. Il a ajouté que le présumé agresseur n'avait jamais eu de problème de comportement à l'école.

De son côté, la mère de l'adolescent blessé dit ne pas comprendre comment un enfant de 12 ans peut se promener avec un couteau dans les poches à l'école.

À partir de  
**2999\$**

**COL ROULÉ,  
CHAUDEMMENT  
RECOMMANDÉ**

Complètement tendance, le col roulé se fait passer partout parce qu'il se prête à toutes les combinaisons et que son prix ne donne pas de frissons.

MAIL CHAMPLAIN [450] 672-4537  
CARREFOUR LAVAL [450] 682-4537  
PLACE STE-FOY [418] 652-4537

**www.lesailles.com**

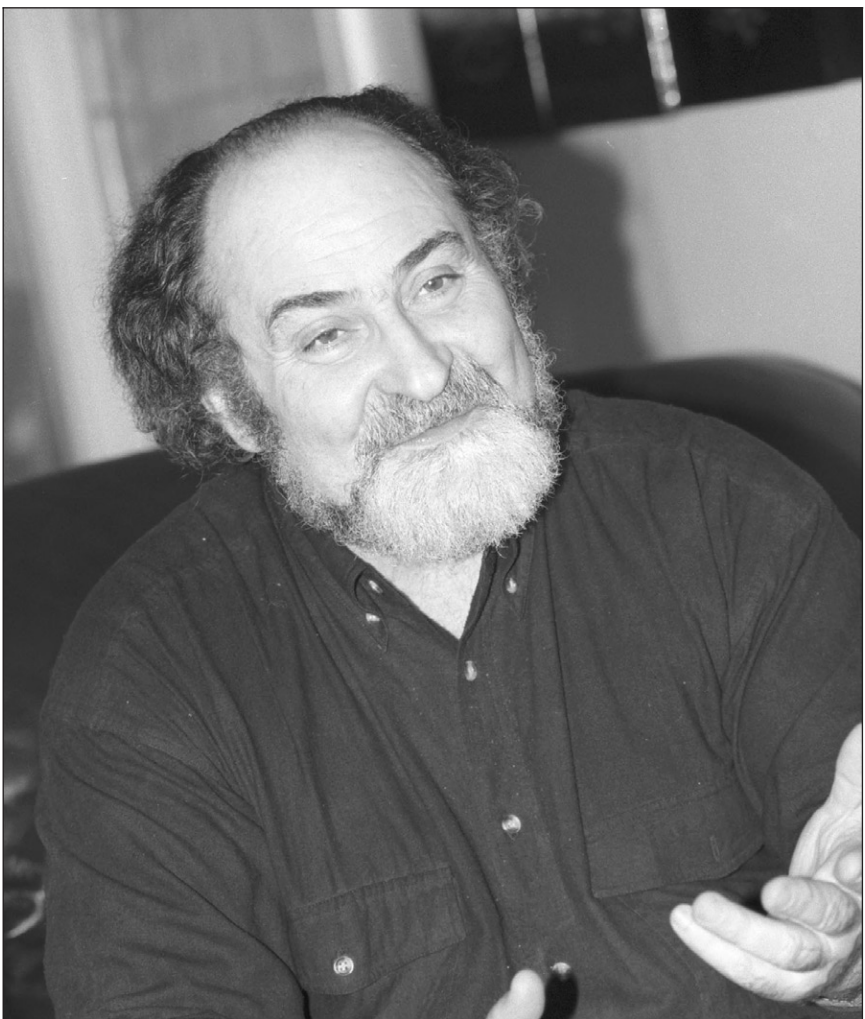
**AILES**  
LES AILES DE LA MODE

Je me fais plaisir

2793256

# Condamné à verser 5000\$ à un locataire brimé

« C'est la pire épreuve de ma vie », s'indigne le psychologue Francesco Sinatra



Francesco Sinatra, reconnu coupable d'avoir utilisé de discrimination envers un locataire de race noire.

CHRISTIANE DESJARDINS

Francesco Sinatra n'aurait jamais cru se retrouver dans une telle situation un jour. Ce psychologue-psychanalyste de 59 ans, qui dit s'être toujours grandement intéressé aux différentes cultures et qui a voyagé de par le monde, a récemment été déclaré coupable de discrimination par le Tribunal des droits de la personne, et condamné à verser 5000 \$ à un locataire brimé.

Florent Bia Domingo, un Noir, soutenait que M. Sinatra avait loué un de ses logements à une jeune femme, plutôt qu'à lui, à cause de son origine ethnique et de son emploi précaire. Au terme des procédures qui ont duré trois ans, le tribunal lui a donné raison. M. Bia Domingo avait été le premier à se montrer intéressé à louer.

« Tous les deux avaient des emplois précaires, explique M. Sinatra. Si je prenais l'homme j'étais discriminatoire envers la femme, et si je prenais la femme, j'étais discrimi-

minatoire envers l'homme. C'est aberrant. C'est comme si j'étais condamné à la discrimination. »

## Un capital pour la retraite

M. Sinatra possède une vingtaine de logements à louer, un capital amassé en prévision de sa retraite. En août 1996, un locataire qui vient à peine d'aménager l'avise qu'il doit quitter Montréal pour Québec et qu'il désire sous-louer son logement, un deux pièces et demi situé rue Saint-Hubert. M. Sinatra est d'accord, mais signale qu'il veut avoir son mot à dire dans le choix du locataire.

Deux personnes se montrent vivement intéressées au logement. Une jeune femme qui travaille dans un bar et gagne 350 \$ par semaine, et M. Bia Domingo, pigiste chez Vues d'Afrique, qui gagne 375 \$ par semaine. M. Sinatra opte pour la jeune femme, étant donné qu'elle connaît le locataire précédent, dit-il. Il offre un logement similaire, mais un peu plus petit, dans le même immeuble, à M. Bia Domingo, mais celui-ci refuse et porte plainte à la Commission des droits de la personne.

« Ça a duré trois ans. J'en ai passé des nuits blanches, raconte M. Sinatra. J'ai eu l'impression que la Commission des droits de la per-

sonne a monté tout ça en épingle pour alimenter le tribunal. J'ai senti que je n'étais personne dans ça. »

« Qu'est-ce que c'est que cette histoire, poursuit-il. Parce qu'il y a un Noir, je dois le prendre absolument ? Je ne comprends pas cette idée de surprotéger, d'infantiliser les gens comme ça. »

## Pas de discrimination

Francesco Sinatra est lui-même « étranger ». Originaire d'Italie, il est arrivé au Canada en 1974. « J'aime les étrangers, j'en suis un, et je me suis toujours intéressé aux différences entre les peuples, ça fait partie de mon travail. » Pour ajouter à l'ironie, M. Sinatra est coauteur d'un livre de psychologie intitulé *Différences culturelles et souffrances de l'identité...*

« Ça fait 15 ans que je loue des logements et c'est la première fois qu'une telle chose m'arrive. Je loue à des gens sur l'aide sociale, des Noirs, des gens à statut précaire, je ne fais pas de discrimination. Je sais bien qu'un trois et demi à 350 \$ chauffé, ce ne sont pas des gens qui roulent sur l'or qui vont louer ça. »

« Je songe sérieusement à quitter le Canada, conclut-il, amer. Pour moi, cette affaire est une blessure profonde. »

# LA LOI DU PLUS FORT



2 FRÈRES  
CE SOIR 21 h



TVA

Le Réseau d'ici

# Monsieur Trop

**J'**ai déjà dit ici tout le bien que je pensais de M. Bureau, et un peu de mal aussi, ce côté homme-orchestre qui le pousse à jouer toutes les partitions de tous les instruments, jamais mauvais, mais souvent trop. J'aime son incision, son intelligence de la communication, son approche de l'actualité, cette façon de la souligner d'un sourire, d'une petite moue, d'un mot d'humour. Qu'il soit clair ici, avant que je dise des méchancetés, que j'aime bien que ce soit ce garçon-là, plutôt qu'un autre, qui me parle des affaires du monde cinq soirs par semaine.

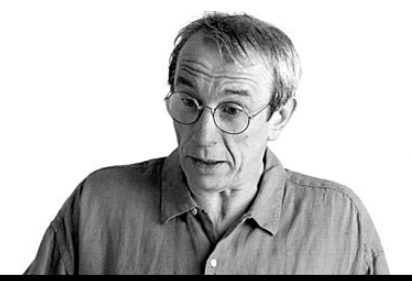
Reste que, une heure chaque soir, cinq soirs par semaine, c'est énorme de présence. C'est immense d'influence. C'est beaucoup beaucoup de la même personne. On aimerait le voir s'effacer de temps en temps, partager son espace, laisser quelques miettes à d'autres dans certains domaines comme les variétés, la culture, les sports. Bureau donne parfois l'impression d'un enfant gâté qui racle le fond de son pot de confiture, moins par gourmandise que par mesquine boulimie de n'en laisser à personne.

Il n'est pas mauvais, Bureau, quand il interview Paul Auster, ou un artiste, ou un sportif, il n'est pas mauvais, il est trop. Il vient de nous parler de la Tchétchénie, d'Hydro-Québec, d'un accident de train en Ontario, de la prochaine ouverture du Salon du livre, on vient de faire le tour du monde avec lui, à travers ses yeux, à travers sa sensibilité, et quand on arrive finalement à Paul Auster, à Geneviève Jeanson, à je ne sais trop qui, on aimerait une petite récréation, une autre sensibilité, d'autres yeux, une autre approche.

Pour ne parler que de sport, je connais personnellement des jeunes gens, déjà en

poste à Radio-Canada, qui pourraient avantageusement se charger des entrevues sportives du *Point*, même si, je le répète, M. Bureau n'est pas mauvais. Il est trop. N'importe qui le serait aussi dans la même situation.

Vous vous demandez sans doute pourquoi je me suis levé ce matin avec Bureau dans le collimateur. Ce n'est pas ce matin. C'est mardi soir où, pour une rare fois, je l'ai trouvé imbuvable. Il nous a présenté, au *Point*, quatre jeunes loups du monde des affaires, dont trois femmes, qui incarnent (du point de vue économique du moins) ce que le Québec a de plus vivant, de plus dynamique. Bon sujet, bons exemples, sauf que M. Bureau s'est surtout appliqué à faire mousser ses invités, insistant beaucoup sur leur influence, leur réussite, leurs millions, leur pouvoir. Quelques petites questions « on the side » sur la politique, mais rien sur leurs convictions sociales. M. Bureau venait de nous dire, voyez ces quatre jeunes gens ? C'est le monde d'aujourd'hui... Je veux bien. Mais alors qu'on leur demande au moins quel genre de monde. Je ne parle pas de les embêter. Seulement leur demander à quel genre de société ils travaillent. Quelles sont leurs certitudes sociales. Les brancher sur l'éducation et l'entreprise, la santé privée, l'État et l'entreprise. Quelles solutions envisagent-ils pour les exclus de la modernité qu'ils représentent ? Bref, comment voient-ils ce monde dont ils sont les nouveaux maîtres ? Au lieu de cela, M. Bureau leur a fait rabâcher les mêmes clichés



Pierre  
**FOGLIA**

sur la place de la fâme dans le monde des affaires, et la place de l'enfant dans le plan de carrière de la fâme. Fuck.

Exultant, M. Bureau a réalisé ce que j'appelle une entrevue d'annexion. Une entrevue d'annexion, la chose est commune dans le métier (madame Bombardier et celui de CKAC le matin, j'oublie son nom, en sont les grands spécialistes), l'entrevue d'annexion, c'est lorsque le ou la journaliste s'adore à travers son sujet. Le ou la journaliste s'annexe à ses invités — se colle dessus de manière à ce que tout le monde constate qu'il leur ressemble en tout point, qu'il est beau, fin, jeune, et brillant comme eux. Qu'il a réussi comme eux... « Vous êtes des battants », disait Bureau à ces invités, ce qui n'apprenait rien à personne. Sauf que c'était pour qu'on entende : « Moi aussi ! Voyez comme je leur ressemble, moi aussi je suis un battant. »

J'aurais trouvé la chose drôle si, à un moment donné, M. Bureau n'avait dépassé les bornes en ramenant cet autre cliché incontournable sur les baby-boomers qui n'en finiront jamais « de prendre toute la place » dans la mythologie de la génération de brailards qui a suivi, à un moment donné, donc, M. Bureau a demandé à ses jeunes invités s'ils avaient eu du mal à se faire une place au soleil avec tous ces boomers qui étouffent le jeune talent ?

Je connais des boomers plombiers, comptables, informaticiens, libraires, chocolatiers, téléphonistes, secrétaires, profs, un travail-

leur agricole avec trois enfants, sa femme fait des ménages pour arriver, des gens qui n'ont jamais étouffé personne sauf eux-mêmes, qui vivent une vie normale, ont eu des enfants moyens qui prennent leurs repas à des heures régulières, je connais plein de gens qui ont été très surpris mardi soir d'entendre, au téléjournal, qu'on demandait à deux jeunes femmes dans la haute finance, à une autre qui est cadre supérieur dans je ne sais quoi et à un jeune homme qu'on avait présenté en disant qu'il dirigeait une entreprise qui valait près de cent millions, ils ont été très surpris, mes amis, qu'on demande à ces jeunes loups si ça avait été difficile pour eux de se faire une place au soleil à cause de ces maudits boomers qui prennent toute la place.

Et qui attisait le feu, en posant la question ? Un autre jeune loup, qu'on voit une heure à la télévision, cinq soirs par semaine, à qui non seulement il n'est jamais venu à l'idée de s'effacer cinq minutes, mais qui, s'il le pouvait, je l'ai déjà dit moins vulgairement, se mettrait une balayette dans le cul pour faire le ménage du studio en même temps qu'il fait ses entrevues.

Tu manques pas d'air, Chose.

■■■

Chacun ses indignations. Pendant ce temps-là, dans le forum de discussion qu'ils se sont donné sur Internet, mes confrères journalistes s'énervent abondamment le poil des jambes avec Simon Durivage qui aurait remplacé Julie Snyder un soir, et en aurait profité pour interviewer Lucien Bouchard, fort complaisamment regrettent plusieurs. Peut-on pratiquer le mélange des genres, être journaliste à neuf heures et clown à onze ? se demandent mes confrères.

Grave question. Je n'ai pas hâte qu'ils se penchent sur mon cas.



# CHLOÉE, JALOUSE ?

# DIVA

# CE SOIR

# 20 H



# TVA

Le Réseau d'ici

## Actualités

# La CSDM commémorera en grand le 10<sup>e</sup> anniversaire de la tuerie de Polytechnique

Les 10 000 membres du personnel sont conviés au Centre Molson pour l'occasion

HUGO DUMAS

Tous les élèves de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) profiteront d'une journée de congé, le lundi 6 décembre, tandis que les professeurs, directeurs et autres membres du personnel rempliront les gradins du Centre Molson à l'occasion du triste dixième anniversaire du massacre de l'École polytechnique.

Le but de cette journée ? Tout d'abord se souvenir, puis explorer des pistes de solution afin qu'un tel drame ne se reproduise plus. Rappelons que le 6 décembre 1989, Marc Lépine a froidement abattu 14 futures ingénieures de l'École polytechnique, avant de s'enlever la vie.

Dans l'avant-midi du 6 décembre, les 10 000 membres du personnel de la CSDM sont donc attendus au Centre Molson pour un grand ralliement. Ils auront droit à de l'animation, des conférences, ainsi qu'à des témoignages de familles qui vivent toujours avec le

douloureux souvenir de la fusillade. Le comédien Jacques Piperni et la troupe de théâtre Parminou monteront notamment sur scène.

Divers ateliers traitant de la violence à l'école se dérouleront, en après-midi, dans différentes écoles de la CSDM. Le budget des activités du 6 décembre se chiffre à 100 000 \$. Et tous les détails de ces activités seront dévoilés le 4 novembre, en conférence de presse.

« On constate la violence dans les écoles, on en parle, mais qu'est-ce qu'on peut faire pour la contrer ? Voilà de quoi il sera question dans les ateliers », explique la porte-parole de la CSDM, Louise Richard.

## Les Oeuvres du toit de Bethléem déménageront

La bataille pour l'occupation de l'ancienne école Saint-Raphaël, dans le sud-ouest de Montréal, tire à sa fin. Le conseil des commissaires de la CSDM a rapidement réglé, hier soir, cette saga qui a suscité beaucoup de controverse cet été, dans les quartiers Côte-Saint-Paul et Ville-Émard.

Les Oeuvres du toit de Bethléem, un organisme à but non lucratif qui gère notamment une banque d'aliments et de meubles pour les plus démunis, devront bientôt quitter l'immeuble Saint-Raphaël et partir à la recherche d'un nouveau local, a tranché hier la Commission scolaire de Montréal. Le secrétariat général accompagnera cependant l'organisme dans « l'exploration de possibilités de location à même le parc immobilier excédentaire vacant de la CSDM », peut-on lire dans une résolution d'urgence déposée hier.

« Les Oeuvres du toit de Bethléem voulaient garder l'école. Mais avec les pressions, ils ont décidé de laisser la place aux autres organismes », explique le commissaire du quartier Côte-Saint-Paul / Ville-Émard, Benoît Renaud, qui est membre du Regroupement scolaire confessionnel (RSC).

L'immeuble Saint-Raphaël accueillera, probablement d'ici janvier, le service de garde de l'école Coeur-Immaculé-de-Marie, qui débordait, de même que la Table de concertation Ville-Émard / Côte-Saint-Paul et le CLSC Verdun / Côte-Saint-Paul. Cet été, ce consortium d'organismes avait réclamé le départ des Oeuvres du toit de Bethléem, refusant de cohabiter dans l'école avec eux. L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) a déjà tenté d'expulser l'organisme de charité à caractère religieux de l'immeuble Saint-Raphaël, la cause étant toujours pendante devant les tribunaux jusqu'à tout récemment.

« Ils ont demandé de garder l'école jusqu'au temps des Fêtes pour la distribution des paniers de Noël, mais s'ils trouvent rapidement un local, ils pourront déménager avant », précise le commissaire Renaud.



PHOTO ROBERT NADON, La Presse ©

L'agent Denis Monet de la section technique du SPCUM tient la grenade qui a semé l'émoi hier à Lachine.

## La Place des Arts se braque-t-elle inutilement ?

CLAUDE-V. MARSOLAI

Le syndicat représentant les 152 techniciens en grève de la Place des Arts, l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma (AIEST), est d'avis qu'un règlement est à portée de main, pourvu que la direction fasse de légères concessions ou précise certains textes encore nébuleux.

C'est ce qu'a indiqué le porte-parole du syndicat, Bruce Johansen, en expliquant en détail les derniers points encore en litige.

En ce qui concerne les vacances, le syndicat demande de porter la compensation des vacances annuelles de 8 % à 10 %, à compter de la 17<sup>e</sup> année de service. Or, la direction refuse son accord à ce qui est pourtant la norme dans la fonction publique et parapublique.

Sur la question de l'entraide des chefs d'équipe, l'AIEST dit qu'elle est disposée à une certaine ouverture, du moins pour les compagnies résidentes, mais qu'elle le refuse pour les spectacles de variétés qui sont coproduits par la Place des Arts. M. Johansen note que le projet de loi 6 actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale laisse la porte ouverte à la Société pour administrer tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion. C'est pourquoi le syndicat veut se prémunir contre une invasion de nouvelles compagnies résidentes en faisant référence au contrat administratif des dernières années entre la Place des Arts et le Festival de musique classique de Lanaudière.

Sur la nomination des chefs d'équipe (il y en a cinq actuellement), le syndicat est prêt à accéder à la demande de la Place des Arts qui veut emprunter le modèle du Grand Théâtre de Québec afin que le processus de nomination soit paritaire, à la condition toutefois que ces modalités soient précisées en détail dans un texte.

Un point important concerne la rémunération des techniciens lorsqu'un spectacle est enregistré pour la télévision. La direction ne veut payer qu'à taux simple lors de la captation d'images, alors que le syndicat réclame du taux double, invoquant les droits de suite. À ce sujet, l'AIEST est prête à concéder que ce taux double ne soit comptabilisé que pour la période du spectacle proprement dit.

Enfin, un dernier point concerne le paiement des heures supplémentaires. Actuellement, un technicien n'est payé à taux et demi qu'après avoir travaillé pendant 13 jours consécutifs. Le syndicat désire ramener cette condition après la sixième journée de travail consécutif.

Lors de séances de négociations antérieures, les deux parties se sont entendues pour éliminer une clause discriminatoire qui désavantageait les « permissionnaires » en ce qui concerne le taux horaire payé et la compensation pour les vacances.



PHOTO ROBERT NADON, La Presse ©

## Leucan lance sa campagne

L'organisme Leucan a lancé hier, au journal *La Presse*, sa campagne des étiquettes de Noël « pour aider les enfants à guérir », dont la petite Charlotte Laforge, sept ans, qui souffre de leucémie, s'est faite la porte-parole pour tous les jeunes malades du Québec. L'objectif pour la région de Montréal a été fixé à 500 000 \$. Les étiquettes de Noël, dessinées par des enfants malades, seront distribuées aux abonnés de *La Presse* par son équipe de camelots. La chanteuse Johanne Blouin (à gauche), porte-parole de la campagne 1999, est accompagnée sur notre photo (de g. à d.) du président et éditeur du *Soleil*, Gilbert Lacasse, qui est aussi président d'honneur provincial de la campagne, du camelot Olivier Melançon, de la petite Charlotte Laforge, du président et éditeur de *La Presse*, Roger D. Landry, et du président de Leucan, Jacques Chénier. Tous espèrent que la population se montrera encore généreuse cette année.

## Le parcours du combattant de Johanne Lanthier contre la SAAQ

SABRINA ROUILLÉ

Johanne Lanthier est en colère contre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) : elle a le sentiment de se battre contre des moulins à vent pour obtenir ses indemnités après son accident de la route.

Le 8 janvier, sa voiture est emboutie par un camion. À la Cité de la santé à Laval, on la juge apte à rentrer chez elle, malgré quelques douleurs. Onze jours plus tard, elle ne peut plus marcher. Son orthopédiste, le docteur Nathalie Hamel, diagnostique une fracture de la hanche liée à l'accident. Elle rédige un rapport médical, que l'accidentée remet à la SAAQ lors de sa demande d'indemnisation.

En attendant, la vie se complique pour M<sup>me</sup> Lanthier. En fauteuil roulant, elle est incapable d'accomplir les gestes quotidiens de première nécessité. Les médecins décident de ne pas l'opérer. À 40 ans, en pleine forme physique, elle suivra un traitement « alternatif » : ne plus bouger.

M<sup>me</sup> Lanthier, qui avait reçu l'assurance de la SAAQ du remboursement des frais personnels, fait venir par deux fois une femme de ménage et, le matin, une femme du CLSC pour s'occuper de ses enfants de deux, quatre et 12 ans, qu'elle mettra en garderie cinq jours par semaine (au lieu de trois en temps normal). Elle interrompt également ses études au collège Montmorency, une formation en tourisme dans le cadre du programme SPRINT, réservé aux personnes ayant déjà travaillé au moins six ans.

Mais le 5 mars, une réponse de la SAAQ lui signifie un refus d'indemnisation, niant le fait que sa fracture ait été causée par l'accident, malgré le rapport médical.



Johanne Lanthier

« Nous avons examiné le dossier hospitalier du 8 janvier dans lequel ne figurait aucune mention de blessure », explique Jean Mathieu, vice-président du service aux accidentés de la SAAQ. La fracture a été décelée le 19 janvier. Nous devons prendre en compte ce délai. » Johanne Lanthier proteste et décide de demander une révision de la décision.

« Lorsque Johanne m'a contacté, raconte M<sup>me</sup> Gilles Brunet, elle était totalement découragée. » Trente pour cent de la pratique de cet avocat de Laval porte sur des révisions contre la SAAQ.

Le docteur Hamel envoie alors à la SAAQ une lettre plus détaillée que son premier rapport. Le 1<sup>er</sup> septembre, l'agent de révision donne raison à M<sup>me</sup> Lanthier.

Ses indemnités de frais personnels se montent à 104 \$ par semaine, du 21 janvier au 1<sup>er</sup> mars, date à laquelle elle est « capable d'accomplir la plupart des activités quotidiennes », selon la SAAQ. « Faux, rétorque-t-elle. J'ai commencé la physiothérapie le 8 avril. Auparavant, impossible de mener une vie normale. » De plus, les frais de garde en sus ne sont pas pris en compte. Pour ses études, elle a reçu une indemnité forfaitaire pour la perte d'une session, « alors que j'en ai perdu deux dans ce programme spécial, ce que le collègue avait mentionné dans un formulaire envoyé à la SAAQ ».

Elle remboursera aussi 53 \$ par mois sur trois ans pour le prêt qu'elle avait souscrit, « pour des études que je ne suis plus ». Et ne parlons pas des frais d'avocat de 1000 \$.

« Je suis comme face à un mur. C'est un cercle vicieux », affirme Johanne Lanthier, qui n'a pas dit son dernier mot.

## Un engin de la Deuxième Grande Guerre!

Branle-bas de combat hier matin à l'angle du boulevard Provost et de la 10<sup>e</sup> Avenue, à Lachine, quand des policiers de la section technique du SPCUM sont intervenus pour neutraliser une grenade!

L'incident plutôt inusité, qui a causé plus de peur que de mal, est survenu vers 8 h après que l'engin explosif eut été découvert par un passager d'un autobus de la STCUM.

Conscient que le petit objet métallique ressemblait étrangement à une grenade, le jeune homme s'en est tout de même emparé pour descendre du véhicule et aller le déposer dans un terrain vacant, près d'un abribus, pour ensuite alerter la police.

Un périmètre de sécurité a aussitôt été établi dans le secteur en attendant que la grenade soit désamorcée. C'est à ce moment que les policiers ont constaté que l'engin datant de la Deuxième Guerre était dépourvu de détonateur, de mèche et de capuchon.

## Le petit Jamal succombe à ses brûlures

L'enfant avait été extirpé in extremis des flammes le 12 octobre dernier

MARCEL LAROCHE

Le combat que livrait depuis 15 jours le petit Jamal Matchette, brûlé sur plus de 80 % de son corps dans l'incendie du domicile familial, s'est terminé hier, par la mort du bambin de trois ans et demi.

Malgré l'optimisme des médecins qui ont tout tenté pour lui sauver la vie, l'enfant a rendu l'âme vers 9 h hier au service des grands brûlés de l'Hôpital de Montréal pour enfants, où il était soigné depuis le drame.

Prisonnier au sous-sol de la maison familiale ravagée par un incendie le 12 octobre dernier, rue Alard, dans le quartier Émard, l'enfant avait été extirpé in extremis des flammes par le pompier Richard Fosse, du Service de prévention des incendies de Montréal. Il avait bravé le brasier pour sauver le garçonnet qui était retourné dans le logement enfumé chercher son petit chat.

Au moment du sinistre, deux adultes, un homme de 29 ans et sa soeur dans la trentaine, étaient à la maison avec leurs huit enfants âgés de deux à 12 ans.

L'enquête policière a démontré que l'incendie a été allumé accidentellement par un enfant de quatre ans qui s'amusait avec un briquet et une chandelle au sous-sol.

Depuis ce sauvetage dramatique, le petit Jamal est toujours demeuré dans un état extrêmement critique. Il était branché en permanence à un respirateur artificiel.

Pour Richard Fosse, qui a visité son jeune protégé à maintes reprises pendant son hospitalisation, sa mort est d'autant plus pénible qu'il croyait fermement que Jamal avait des chances de retrouver un jour la santé.

## Santé

# Un médecin dénonce le traitement fait aux travailleurs accidentés

ANDRÉ NOËL

La Commission de la santé et de la sécurité du travail piétine les droits des travailleurs accidentés, vole la Régie de l'assurance-maladie, retire illégalement des rapports médicaux de ses dossiers : voilà quelques accusations lancées par le docteur Roch Banville, dans un livre-choc publié cette semaine.

En 1982, le Dr Banville a créé la Fondation pour aider les travailleurs accidentés (FATA) avec les syndicalistes Michel Chartrand et Émile Boudreau. Maintenant âgé de 69 ans, il n'a rien perdu de sa colère. Son livre, *La Peau des autres* (Lanctôt éditeur), se veut un « regard sur cette plaie vive qu'est le sort réservé à l'individu démuné ».

« Chaque année, au Québec, il y a en moyenne de 150 à 200 décès au travail, rappelle le Dr Banville. On compte de 300 000 à 325 000 accidents du travail ou maladies professionnelles et, de ce nombre, seulement 130 000 travailleurs sont indemnisés après que le système eut fait son travail d'épuration. »

Car voilà le noeud du problème. Les travailleurs ne sont pas indemnisés comme ils devraient l'être, affirme le médecin. La Loi des accidents du travail et des maladies professionnelles a été rédigée en 1984 afin de limiter les cotisations des employeurs.

Le livre cite le ministre du Travail de l'époque, Raynald Fréchette, qui confirmait que la loi vise « à réduire le coût global du régime d'indemnisation pour les employeurs ». La CSST est une compagnie d'assurances pour les



Le docteur Roch Banville : des années consacrées à la défense des travailleurs accidentés.

entreprises : ce sont elles qui paient les coûts des accidents et des maladies. En échange, les travailleurs ne peuvent pas les poursuivre.

Un article de l'ancienne loi a été sciemment omis pour que le montant des indemnisations demeure bas, dit le Dr Banville. Le gouvernement a adopté des décrets pour restreindre l'accès à des indemnités. Par exemple, « on prétendait qu'il en coûterait deux milliards de dollars si tous les travailleurs victimes de surdité professionnelle réclamaient de justes indemnités : le législateur haussa tout simplement le seuil d'admissibilité de 30 décibels ».

Mais surtout, la CSST conteste

les rapports médicaux des dossiers quand ils ne font pas leur affaire, accuse le médecin, qui a lui-même observé cette situation lorsqu'il a défendu des travailleurs dans les dédales administratifs. « C'est une pratique courante et carrément illégale », affirme-t-il.

La CSST harcèle les médecins traitants, en les obligeant par exemple à réécrire des expertises ou à rédiger des rapports inutiles, soutient-il. Résultat : plusieurs médecins ne veulent plus soigner les travailleurs accidentés. Ces derniers, par ailleurs, n'ont souvent pas les moyens de dépenser jusqu'à 2000 \$ pour faire témoigner des médecins spécialistes.

Pire, les agents de la CSST reti-

ent les rapports médicaux des dossiers quand ils ne font pas leur affaire, accuse le médecin, qui a lui-même observé cette situation lorsqu'il a défendu des travailleurs dans les dédales administratifs. « C'est une pratique courante et carrément illégale », affirme-t-il.

La CSST harcèle les médecins traitants, en les obligeant par exemple à réécrire des expertises ou à rédiger des rapports inutiles, soutient-il. Résultat : plusieurs médecins ne veulent plus soigner les travailleurs accidentés. Ces derniers, par ailleurs, n'ont souvent pas les moyens de dépenser jusqu'à 2000 \$ pour faire témoigner des médecins spécialistes.

## Questionnaire pour évaluer l'intensité de la migraine

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Les médecins disposent d'un nouvel outil d'évaluation clinique pour trouver rapidement le traitement approprié pour les personnes souffrant de migraines.

Cet outil, c'est un questionnaire appelé MIDAS — pour *Migraine Disability Assessment Scale* — dont on espère qu'il permettra de réduire le nombre de migraineux qui cessent de consulter leur médecin à cause de l'insuccès des traitements qui leur sont proposés.

Conçu par un neurologue et un épidémiologiste américains, MIDAS comprend cinq questions portant sur le temps perdu aux études, au travail, dans les tâches ménagères et dans les activités familiales et sociales. Les patients doivent aussi indiquer les jours où la migraine a entraîné pour eux une perte de productivité de plus de 50 %.

Les réponses à ces questions sont ensuite utilisées pour déterminer une cote sur une échelle de 1 à 4, que le médecin emploie pour décider si le patient n'a besoin que d'un analgésique (comme Tylenol ou l'Aspirine), d'un anti-inflammatoire non stéroïdien ou plutôt d'un triptan, une classe de médicaments réservés aux cas allant de modérés à sévères.

### Découragement fréquent

« Si les gens ne sont pas positionnés dans la bonne ligne de traitement, ils vont essayer des traitements qui ne sont pas efficaces et ils risquent de se décourager », fait valoir le Dr Jacques Bouchard, du Centre hospitalier Saint-Joseph, de La Malbaie, qui a participé à l'étude. Selon un sondage récemment mené pour le compte de l'Association de la migraine du Canada, 45 % des migraineux ont en effet renoncé à se faire traiter par un médecin.

Pour le neurologue Martin Veilleux, du Centre universitaire de santé McGill, « le questionnaire ne remplace pas l'évaluation clinique, il vient en supplément et donne une indication de la sévérité des migraines ». « Ça sauve du temps, mais ça permet aussi au médecin de prendre conscience des répercussions des migraines pour le patient », dit-il.

# Moins de pontages pour les pauvres de l'Ontario

## RECHERCHE UNIVERSITAIRE

ANDRÉ PRATTE

Malgré l'assurance-maladie, les victimes d'infarctus venant de milieux défavorisés ont moins facilement accès à la chirurgie coronarienne que les patients plus fortunés, révèle une étude ontarienne publiée ce matin dans le *New England Journal of Medicine*.

Selon cette étude, qui porte sur plus de 50 000 victimes d'infarctus du myocarde admises dans les hôpitaux de l'Ontario de 1994 à 1997, 16 % de celles qui habitaient des quartiers pauvres ont obtenu une coronarographie (une radiographie des artères coronaires) contre 20 % des personnes venant des quartiers les plus aisés. L'écart est plus frappant au sein de la clientèle des hôpitaux équipés pour la chirurgie coronarienne : seulement 19 % des patients de milieux pauvres ont été opérés (pontages ou dilatation des artères), alors que ce fut le cas pour 28 % des patients des quartiers les plus riches.

Un an après leur crise cardiaque,

un quart de tous les patients de quartiers défavorisés étaient morts, contre seulement un cinquième de ceux venant des milieux les plus fortunés. Selon les chercheurs, ces données révèlent de manière « dramatique » les « iniquités persistantes » dans l'accès aux soins de santé au Canada.

Le président de l'Association des cardiologues du Québec, le docteur Michel Jarry, a qualifié ces résultats de « troublants ». « Je n'ai pas de raison de croire que la situation est très différente au Québec, a dit le Dr Jarry à *La Presse*. Les clientèles en Ontario et au Québec sont relativement semblables. »

Reste à savoir, souligne le médecin, ce qui explique ces écarts dans l'accès aux soins. Il note que bon nombre des patients pauvres recensés par l'étude habitaient à plus de 50 kilomètres d'un hôpital offrant la chirurgie cardiaque. « Un médecin qui traite un patient dans un

endroit situé à 100 km d'un établissement offrant la coronarographie sera évidemment plus hésitant à y référer son patient. Il voudra être certain qu'il y a un bénéfice », a expliqué M. Jarry.

Les chercheurs ontariens ont tenté, par des méthodes statistiques éprouvées, d'éliminer l'impact de facteurs qui, tel l'éloignement, pourraient expliquer les différences entre les traitements offerts aux patients pauvres et riches. Par exemple, ils ont tenu compte — dans la mesure du possible — de l'état de santé des patients au moment de leur admission, de leur âge, de leur sexe, du type d'hôpital dans lequel ils étaient admis, etc. Or, une fois ces variables contrôlées, les écarts demeurent : à chaque hausse de 10 000 \$ du revenu médian du quartier qu'habite un patient correspond une augmentation de 17 % de la probabilité qu'il bénéficie d'une coronarographie.

« Il n'y a absolument aucune preuve dans cette étude qu'il existe une discrimination ouverte à l'encontre des patients pauvres », affirme l'un des auteurs, le docteur David Alter, de l'Institute for Clinical Evaluative Sciences. Le docteur Alter, lui-même cardiologue, avance quelques hypothèses qui

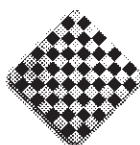
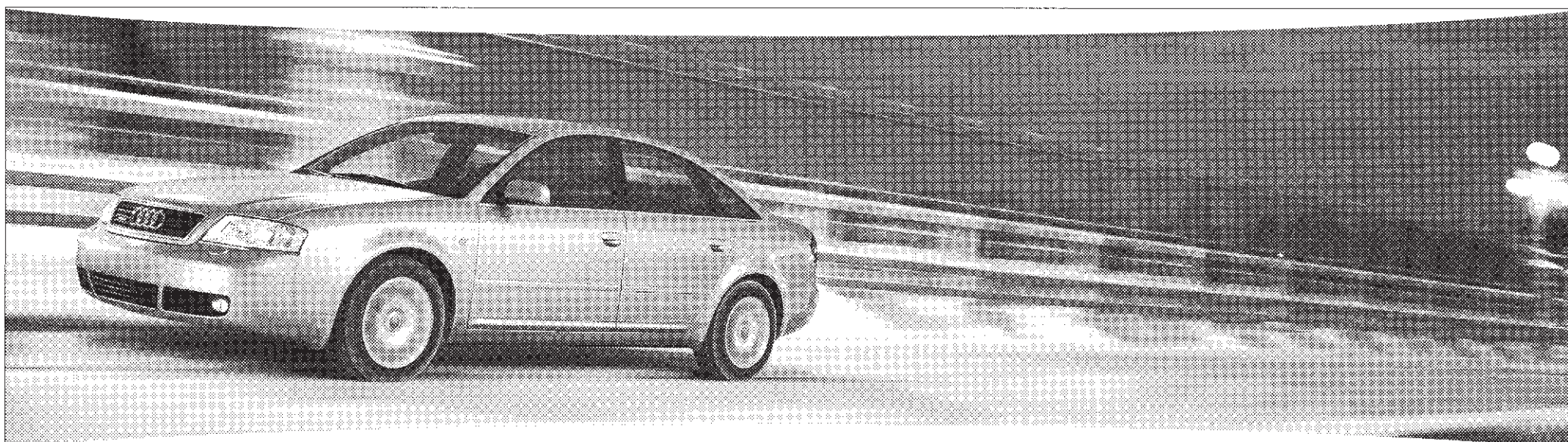
pourraient expliquer cette apparente iniquité dans l'accès aux soins. Il rappelle que, lors d'une enquête menée en 1997 auprès de 600 médecins ontariens, 80 % d'entre eux affirmaient avoir eu connaissance de cas où des patients profitaient d'un traitement privilégié parce qu'ils connaissaient un médecin ou parce qu'il s'agissait de personnalités en vue.

Autre explication possible suggérée par M. Alter : « Les patients de milieux pauvres se peut-être plus gravement malades, et il se peut que les médecins préfèrent envoyer à la coronarographie des patients en meilleure santé parce que les perspectives de succès sont meilleures. »

Le chercheur concède qu'il n'y a pas nécessairement de lien de cause à effet entre les différences dans l'accès aux soins et les taux de mortalité plus élevés chez les patients de milieux pauvres. D'ailleurs, il est établi qu'une augmentation du nombre de coronarographies et de pontages ne produit pas un meilleur taux de survie parmi les victimes d'infarctus. On sait aussi que les personnes pauvres ont des habitudes de vie qui augmentent leurs risques de mourir d'une maladie cardiaque.



The New England Journal of Medicine



À MOINS D'AVOIR UNE QUATTRO

La A6 quattro. Alors que la plupart des voitures rampent devant les conditions routières enneigées, votre A6 vous emmène joyeusement vaquer à vos occupations. Avec sa traction intégrale quattro<sup>®</sup> qui s'accroche à la route, votre Audi devient pratiquement l'égal d'une motoneige. En plus agréable. Pendant que vos voisins attendront patiemment l'épandage d'abrasifs, vous et votre superbe A6 n'attendrez après personne.



Audi

3,9 %

Taux de financement de location-bail de 3,9 % sur approbation de crédit.

Location-bail de 640 \$ par mois pendant 36 mois ; taxes, immatriculation et préparation en sus. Acompte exigé de 5 000 \$, plus un dépôt de garantie remboursable de 700 \$ et la première mensualité de 640 \$. Montant dû au début du bail : 6 340 \$. Location-bail fermée de 36 mois offerte aux clients admissibles par Crédit VW Canada, Inc. chez les concessionnaires participants. Livraison obligatoire avant le 31 octobre 1999. Taux calculé en fonction du PDSF de la Audi A6 quattro 1999 de 57 350 \$, comprenant les Ensembles cuir, climatique et commodités, des roues de 16 po et les frais de transport de 570 \$. Total des mensualités : 23 040 \$. Contribution du concessionnaire requise, pouvant modifier le prix final convenu. Frais d'assurance et certaines responsabilités financières éventuelles à la fin du bail aux frais du locataire. Kilométrage dépassant 20 000 km par an, au taux de 0,10 \$ le km, aux frais du locataire. Taux de location-bail calculé en fonction d'un taux d'intérêt annuel de 3,9 % pendant 36 mois. Prix réel fixé par le concessionnaire. Demandez les détails à votre concessionnaire. «Audi», «quattro», «A6» et l'emblème des quatre anneaux sont des marques déposées de AUDI AG. Pour en savoir plus sur Audi, composez le 1 800 367-AUDI ou visitez notre site Web, au www.audi.com.

AUTO STRASSE, INC.  
5905 Trans Canada Highway  
St-Laurent, QC  
514-748-6961

AUTOMOBILES E. LAUZON  
1384, boulevard Labelle  
Blainville, QC  
450-430-1460

LES AUTOMOBILES NIQUET  
1905, boulevard Sir Wilfrid Laurier  
St-Bruno, QC  
450-653-1553

LES AUTOMOBILES POPULAR  
5441, rue Saint-Hubert  
Montréal, QC  
514-274-5471

PARK AVENUE VOLKSWAGEN AUDI  
8805, boulevard Taschereau  
Brossard, QC  
450-656-4811

## Laval / Laurentides / Lanaudière

# Zone de commerce à Mirabel: on part à la recherche d'un DG

RÉJEAN BOURDEAU

Une semaine après l'adoption par Québec de la loi créant la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, le processus est enclenché pour trouver un directeur général.

« On vise une nomination d'ici la fin de l'année », affirme Abraham Assayag, sous-ministre adjoint au ministère des finances du Québec. Le candidat recherché est un gestionnaire de calibre, provenant vraisemblablement du monde des affaires québécois et bénéficiant d'un important réseau de contacts et ayant la capacité de travailler en partenariat.

Des talents de promoteur sont aussi nécessaires, car la zone de commerce se concentrera sur les activités de logistique internationale (centres de distribution), l'entretien et la maintenance d'avions, l'assemblage léger de produits exportés, de même que la formation en aviation (simulateur de vol, personnel de bord).

Une zone de commerce n'est pas une zone franche où les produits transitent sans payer de droits de douanes. Son statut de « paradis fiscal » s'explique par les

incitatifs gouvernementaux offerts aux sociétés, comme les crédits d'impôt et les congés fiscaux. Dans une zone de commerce, les entreprises peuvent également se prévaloir de programmes douaniers canadiens leur permettant de fonctionner dans un contexte équivalent à celui d'une zone franche.

Une fois en poste, le directeur général aura la responsabilité de lancer le guichet multiservices, qui emploiera une douzaine de personnes spécialisées dans l'analyse de projets d'investissements et dans les programmes douaniers canadiens. La Société de développement est en discussion avec ADM pour établir ses bureaux sur le site aéroportuaire de Mirabel, précise M. Assayag.

Le mandat de la Société de développement est de faire la promotion de la zone commerciale, d'analyser des projets d'investissement et de fournir un service d'accompagnement spécialisé pour les entreprises québécoises et étrangères qui souhaiteront s'y implanter. Des mécanismes de contrôle seront mis en place pour éviter que des entreprises d'ici ne déplacent leur production vers la zone commerciale dans le seul but de profiter des avantages fiscaux.

« Avec l'ensemble des partenaires, nous allons présenter une offre intégrée aux entreprises intéressées à s'établir dans la zone », dit le haut fonctionnaire. Par exemple, Emploi-Québec pourra recruter et former la main-d'œuvre, ADM verra à offrir des conditions avantageuses pour les terrains, alors que le Centre local de développement de Mirabel s'assurera que les permis locaux sont livrés efficacement.

La Société de développement sera aussi appelée à collaborer avec d'autres intervenants comme Montréal International, la Société générale de financement du Québec et Investissement Québec.

Pour faire de Mirabel une plaque tournante internationale, créatrice d'emplois, le gouvernement du Québec n'entend pas lésiner sur les moyens. Pendant dix ans, les sociétés implantées dans la zone seront exemptes d'impôts sur les bénéfices, de taxes sur la masse salariale et de taxes sur le capital. Elles profiteront également de crédits d'impôt remboursables pour la construction de bâtisses, l'achat d'équipements et pour se conformer à la loi des douanes canadiennes. Dans certains cas, les crédits d'impôt s'appliqueront également au salaire du personnel.

# La régie aide financièrement la Cité de la Santé

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Un mois après avoir dit non, la régie régionale de la santé de Laval vient d'octroyer à la Cité de la Santé l'argent nécessaire pour ouvrir une salle d'opération et une salle d'endoscopie supplémentaires.

Le refus de la régie, à la fin septembre, avait soulevé l'ire du président du conseil d'administration de la Cité de la Santé, Sylvain Coulée, également vice-président du conseil de la régie.

M. Coulée déplorait que la régie ait approuvé des dépenses de 2,2 millions pour la planification et la gestion de programmes de soins ambulatoires, alors que la Cité, dont les listes d'attente comptaient 4057 personnes le mois dernier, avait besoin de 800 000 \$ pour réaliser plus de chirurgies et d'examen en gastro-entérologie. Lors de sa dernière assemblée, mardi soir, la régie a finalement accepté de débloquer 476 000 \$ pour payer, d'ici le 31 mars 2000, les coûts de fonctionnement d'une neuvième salle d'opération et d'une quatrième salle d'endoscopie.

L'allonge budgétaire, annoncée par communiqué hier, semble donc inférieure à ce qui était réclamé par la Cité de la Santé. Les dirigeants de l'hôpital et de la régie n'ont pu être joints pour commenter. La régie a toutefois indiqué qu'elle poursuivait ses démarches auprès du ministère de la Santé pour que les sommes accordées soient récurrentes, c'est-à-dire qu'on les ajoute de manière permanente au budget de l'hôpital.

## Achat d'équipement

La régie a par ailleurs autorisé des aménagements et des achats d'équipement d'une valeur de 1,2 million à la Cité. L'argent servira entre autres à acquérir des appareils de fluoroscopie et de radiologie.

Emissions 60 et 9  
en vente jusqu'au  
1<sup>er</sup> novembre seulement

## Partez du bon pied

**NOUVEAUX TAUX MAJORÉS**  
À compter du 22 octobre 1999

OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA	OBLIGATION À PRIME DU CANADA		
<b>4,40%*</b> AN 1 Émission 60	<b>5,00%</b> AN 1	<b>5,40%</b> AN 2	<b>5,80%</b> AN 3
	Émission 9. Taux annuel composé de 5,39% sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.		

Avec les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada, vous partez toujours du bon pied. Et c'est le moment ou jamais d'en acheter. Comme toujours, elles sont idéales pour faire fructifier vos épargnes à l'abri des risques, et comportent un plus grand choix et plus d'options que jamais.

- Obligation d'épargne du Canada traditionnelle
- Obligation à prime du Canada: un nouveau produit à intérêt plus élevé
- Options REER et FERR sans frais
- Nouvelles émissions d'obligations en vente mensuellement sur une période de six mois
- Titres offerts à partir d'aussi peu que 100 \$
- Absolument aucuns frais

La nouvelle Obligation à prime du Canada est encaissable une fois l'an à la date anniversaire de l'émission et durant les 30 jours suivants, tandis que l'Obligation d'épargne du Canada traditionnelle, toujours aussi souple, est encaissable en tout temps. Avec l'option REER sans frais, vous profiterez de toute la sécurité des Nouvelles Obligations d'épargne du Canada en plus des avantages d'un REER.

Les deux types d'obligations sont garantis à 100% par le gouvernement du Canada, ne comportent absolument aucuns frais, et sont facilement disponibles à l'achat dans votre institution bancaire ou financière.



NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA  
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE.

Canada

Pour tout complément d'information, composez le **1 800 575-5151** ou visitez notre site Web à **www.occ.gc.ca**

\*Ce taux s'applique également aux Obligations d'épargne du Canada des émissions 50 et 54, datées respectivement du 1<sup>er</sup> novembre 1995 et du 1<sup>er</sup> novembre 1998, pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> novembre 1999.

**Duvets de qualité**  
Recommandé par "Le Consommateur Averti Montréal"

couettes en duvet  
housses de couette  
renovation de duvets  
nettoyage de duvet  
oreillers en duvet

**Le Consommateur Averti Montréal**

## ungava

Magasin du fabricant

10 av. des Pins Ouest, coin de St-Laurent 287-9278

lun 11h à 18h  
mar-ven 11h à 18h  
sam 11h à 17h

2789236

**Avis de scrutin**  
Élection au conseil d'administration  
des Centres jeunesse de Montréal, collège électoral population

L'élection de 4 personnes au conseil d'administration aura lieu le 15 NOVEMBRE 1999 de 16 h à 21 h

Liste des candidats:  
AUBERTIN, Régent  
AW, Eugénie  
NADEAU, Marie  
PEALY, Jean  
VAUDREUIL, Réjean

Liste des bureaux de vote:

Siège social	4675, Bélanger Est
Édifice 1001	1001, boul. de Maisonneuve Est
Site Mont St-Antoine	8147, Sherbrooke Est
Bureau Ouest	471, de l'Église
Bureau Nord	1161, boul. Henri-Bourassa Est
Rose-Virginie Pelletier	9469, boul. Gouin Ouest

Pour permettre aux candidats de s'adresser à la population, deux assemblées publiques d'information auront lieu de 19h à 21h aux endroits suivants:

4 novembre	1001, boul. de Maisonneuve Est	Salle 182
11 novembre	1161, boul. Henri-Bourassa Est	Salle Polyvalente

Il n'y a pas de vote par anticipation et le vote par procuration est interdit.

**Restriction**  
Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2), article 151: Une personne qui est à l'emploi du ministère de la Santé et des Services sociaux, d'une régie régionale, d'un établissement, de tout autre organisme dispensant des services reliés au domaine de la santé ou des services sociaux et recevant une subvention d'une régie régionale ou du ministre ou de la Régie de l'assurance-maladie du Québec ou qui reçoit une rémunération de cette dernière ne peut voter ou être élu lors de l'élection tenue en vertu de l'article 135.

Il faut noter qu'une personne mineure ne peut voter.

Justo Michelena, président d'élection

Les Centres jeunesse de Montréal  
travaux universitaires dans le domaine de la violence chez les jeunes

Siège social, 4675, rue Bélanger Est, Montréal, Québec, H1T 1C2  
Téléphone: 593-2615



Notre option à tarif fixe: la nouvelle se répand vite!

Libérez votre téléphone maison avec nos appels locaux illimités soir et fin de semaine.

Tout le monde semble se passer le mot pour profiter du nouveau forfait abordable de Clearnet. L'option à tarif fixe comprend les appels locaux illimités soir et fin de semaine, en plus de 200 minutes le jour, avec la satisfaction de savoir que les minutes de votre forfait sont utilisables n'importe où dans notre zone canadienne de couverture... Le tout pour un prix si bas qu'on se demande: « Pourquoi avoir un téléphone à la maison? » Pour en savoir plus sur nos différents forfaits offerts à partir de seulement 25\$ par mois, passez nous voir au [www.clearnet.com](http://www.clearnet.com) ou composez le 1888 CLEARNET. Le futur est simple.

Téléphone Nokia  
149,99\$

Forfaits	Tarif mensuel	Ce que vous obtenez
PARLEZ BEAUCOUP	25\$	200 minutes, messagerie vocale, afficheur, appel en attente, facturation à la seconde, appels locaux gratuits le jour de votre fête, pas de frais de mise en service ni de contrat.
PARLEZ BEAUCOUP PLUS	35\$	Tout ce qu'il y a ci-dessus plus les appels illimités la fin de semaine.
MONTANT COMPRENANT L'OPTION À TARIF FIXE	50\$	Tout ce qu'il y a ci-dessus plus les appels illimités le soir et la fin de semaine.

Des forfaits affaires sont également offerts.

Frais d'entretien en sus.

**clearNET scp**

# Deux policiers indiscrets blâmés en déontologie

Agence France-Presse

Deux policiers sont blâmés par un comité de déontologie policière pour avoir commis des indiscretions nuisibles à des citoyens.

Dans le premier cas, celui du capitaine Claude Bouchard, de La Plaine, la faute reprochée a été commise en août 1997 à la suite d'une réunion du conseil municipal au cours de laquelle une ci-

toyenne s'était plainte de l'inefficacité des services policiers et municipaux.

Le lendemain, à l'instigation de dirigeants municipaux, le policier Bouchard rencontre le journaliste Guy Crépeau de l'hebdo régional *Nouveau Défi*. Il lui apprend entre autres que la citoyenne en question avait fait l'objet d'une plainte relativement au traitement de son ou ses enfants et que des policiers

avaient enquêté là-dessus, qu'elle avait reçu une contravention, et elle avait été victime d'un vol.

« La preuve démontre clairement que le capitaine Bouchard a communiqué à un journaliste des renseignements confidentiels obtenus dans le cadre de ses fonctions sans y être autorisé, ce qui constitue une faute déontologique », écrit le commissaire Monette.

Le capitaine Bouchard connaîtra

la sanction qui lui est réservée dans quelques semaines.

Par ailleurs, une suspension sans traitement, de trois jours ouvrables, vient d'être imposée à l'agent Gino Berardelli du Service de police de la Ville de Mirabel, pour avoir permis — sans intention malicieuse — que l'employeur d'un automobiliste à qui il venait de remettre une contravention en soit informé.

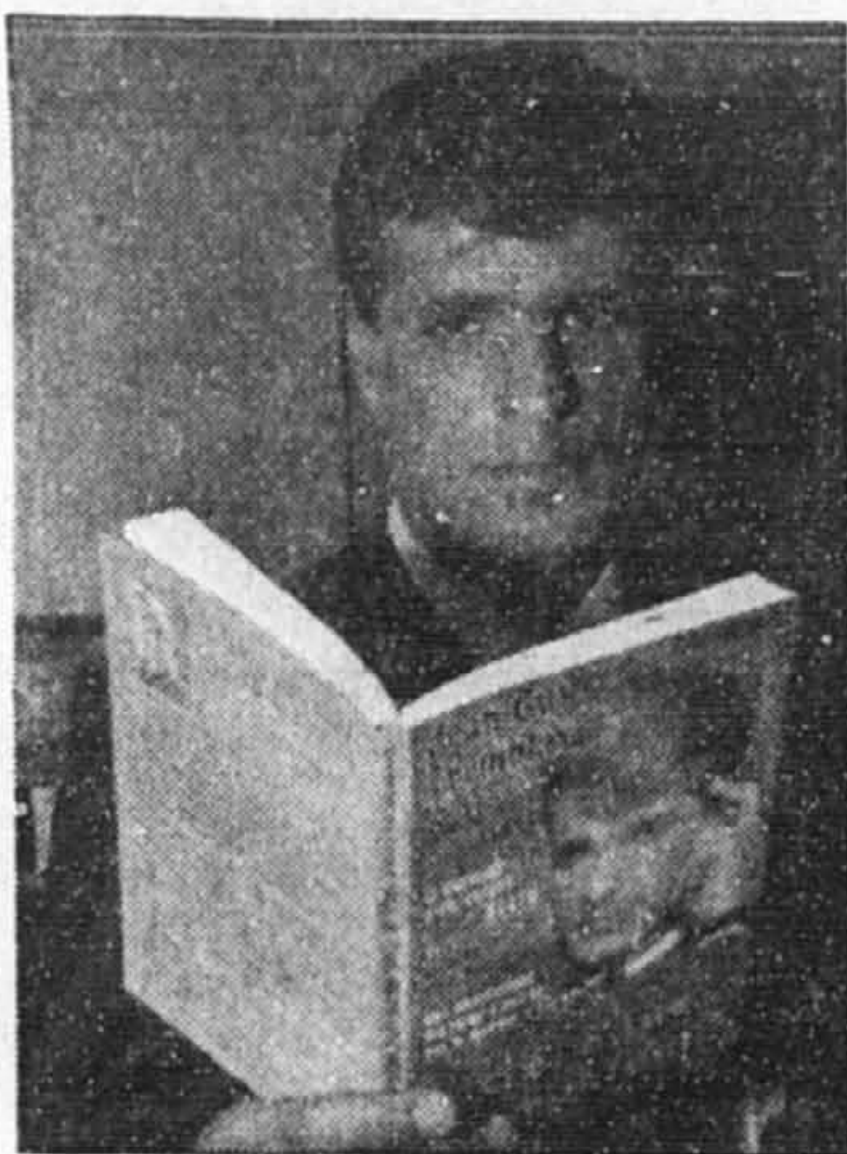


PHOTO THÉÂTRE La Presse ©  
Jean-Guy Tremblay en 1990, lors du lancement de son livre contre l'avortement.

## Jean-Guy Tremblay aurait terrorisé sa conjointe

Presse Canadienne  
CALGARY

Une jeune femme affirmant avoir été battue régulièrement par Jean-Guy Tremblay a fondu en larmes en pleine cour, hier à Calgary, alors qu'elle s'est souvenue d'avoir été contrainte de se cacher dans un placard afin d'échapper aux agressions.

« Si j'avais des vêtements nettoyés à sec, je me cachais derrière le plastique qui pendait jusqu'au plancher », a déclaré Tamara Monilaws, appelée à témoigner dans le cadre du procès de son ancien compagnon.

Tremblay avait déjà fait parler de lui durant les années 80 après qu'il eut demandé à la Cour suprême du Canada qu'elle empêche sa compagne d'alors, Chantal Daigle, de se faire avorter.

Le Québécois, qui avait par la suite emménagé dans l'Ouest, fait désormais face à sept chefs d'accusation relatifs aux mauvais traitements qu'il aurait fait subir à deux femmes de l'Alberta.

Selon le témoignage rendu par M<sup>me</sup> Monilaws, Tremblay a à maintes reprises étranglé, étouffé et battu cette dernière, durant les trois mois et demi de terreur au cours desquels la femme de 27 ans et son fils de deux ans ont vécu avec lui.

« Jean disait que je n'avais rien à craindre parce qu'il savait quand cesser de m'étrangler (afin que je ne meure pas) », a-t-elle déclaré.

« J'avais tellement peur qu'une fois il calculerait mal son coup. »

M<sup>me</sup> Monilaws, qui est préposée aux services à la clientèle d'une société aérienne, a indiqué que Tremblay lui plaçait les mains autour du cou ou s'en servait pour lui couvrir la bouche et les narines. Il l'empêchait également de respirer en lui recouvrant le visage au moyen d'un oreiller.

Au fil des semaines, les étranglements et les étouffements sont devenus chose courante, au même titre que les coups et les bousculades à travers sa maison du nord-est de l'Alberta, a-t-elle dit.

La présumée victime a raconté à la cour avoir pour la première fois rencontré Tremblay en novembre dernier, alors qu'il prétendait être un joueur de hockey des Flames de Calgary. Peu de temps après, Tremblay s'installait chez elle, prenant rapidement le contrôle de tous les aspects de sa vie, incluant ses allées et venues, ses fréquentations, ses finances, l'éducation et l'habillement de son fils.

M<sup>me</sup> Monilaws a enfin indiqué avoir prié Tremblay de cesser de la battre. Ce dernier lui aurait toutefois répondu qu'elle le forçait à agir de la sorte, et que c'était son « travail de la calmer ».

**EXCLUSIF**  
**Luxeux manteaux en peau d'agneau léger espagnol merinos**  
Robert Arnold / DESIGN

POUR FEMMES ET HOMMES EN STOCK ET CONFECTION SUR MESURE. Directement du fabricant de Clifford Michael DESIGN NEW-YORK. Manteaux en peau d'agneau renversé (Shearling).

**Robert Arnold**  
OUVERT Samedi de 9 h 30 à 15 h 30  
Lun. au vend. de 12 h à 18 h  
9250, av. du Parc (angle Chebanet)  
Local 450 Tél. : 387-5495

La collection de montres exclusive signée Birks. Garantie 3 ans, remplacement gratuit de la pile à vie et gravure gratuite. En acier inoxydable, résiste à l'eau. 125 \$. Chronographe, 195 \$.

**BIRKS**  
TEMPS. depuis 1879

C'est le début d'un temps nouveau.

1240 Square Phillips 397-2511 • Fairview Pointe-Claire • Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno. Pour plus d'informations, composez le 1-800-682-2622 • www.birks.com

## Nos voitures de course

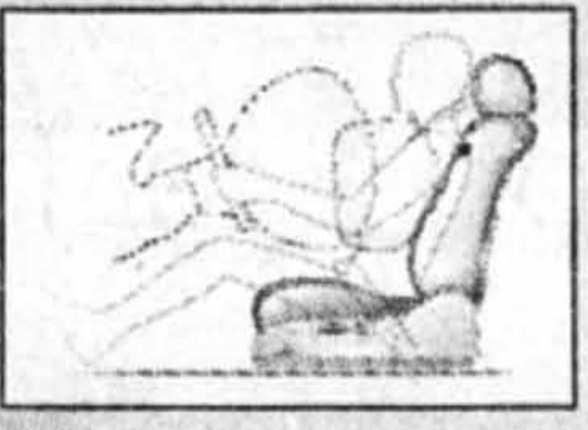
Après plus de 30 années et huit championnats du monde, la course a toujours été pour Honda une source d'inspiration, un laboratoire même. Les ingénieurs de Honda y développent leurs techniques avant-gardistes et les mettent à dur épreuve, passant des voitures de course aux voitures de série et inversement. C'est ainsi que l'esprit de compétition trouve sa place dans votre Honda. En quoi l'Accord ressemble-t-elle aux voitures de course à moteur Honda? Pour comprendre, il suffit de jeter un coup d'œil sur le système VTEC qui anime le puissant moteur à 24 soupapes de la EX V6 (2,3 litres à 1800 tours/min). Grâce au système VTEC (cadre de leviers variable à commande électronique), les caractéristiques d'aspiration des cylindres (durée et hauteur d'ouverture des valves d'admission) selon le régime, la pression est plus élevée et les accélérations plus rapides dans toutes les conditions de conduite. Les moteurs VTEC de l'Accord de série ont un moteur de 135 chevaux de la EX V6, et d'innovations issues de la course automobile.



### L'Accord EX vous dissimule deux de ses grandes qualités.

L'Accord EX V6 est maintenant équipée de deux coussins gonflables latéraux. 31 300 \$.\*

L'Accord EX V6 est ultraperfectionnée et elle manifeste avec éclat certaines de ses grandes qualités comme, par exemple, son puissant moteur V6 VTEC et sa souple suspension indépendante à deux leviers triangulés, deux éléments directement issus des réussites de Honda en course automobile. Aujourd'hui, nous ajoutons, de série, un nouveau raffinement à tous les modèles EX 2000 : des coussins gonflables latéraux (SRS) avant gauche et droit. Voilà une caractéristique qui, demeurera dissimulée pendant toutes vos grisantes promenades en Accord. Mais quel réconfort de savoir qu'elle existe.

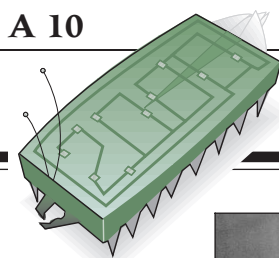


**Une voiture qui a du pouvoir.**

POUR OBTENIR UNE BROCHURE OU L'ADRESSE DU CONCESSIONNAIRE LE PLUS PRÈS, COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9.



\*P.D.S.E. des berlines Accord EX V6 (modèle CG165VIN) en stock. Transport et préparation (850 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Le prix de vente du concessionnaire peut être inférieur. Tous les détails chez votre concessionnaire.



## Le bogue de l'an 2000



La fête peut mal tourner, comme nous le rappelle cette scène des émeutes de la Coupe Stanley en 1993. « Nous commençons à réaliser que près de 600 000 personnes vont célébrer la venue de l'an 2000 dans les rues du centre-ville. Pour nous, le bogue, il est là », affirme Marc-André Larose, du CHUM.

## Le pire scénario: la panne générale

ÉRIC TROTTIER

Pour Jean-Bernard Guindon, directeur du centre de sécurité civile de la Communauté urbaine de Montréal, la pire catastrophe qui pourrait arriver, le premier janvier prochain, serait une panne généralisée du réseau d'Hydro-Québec.

« C'est le pire scénario qui puisse arriver, affirme M. Guindon, qui étudie activement le passage à l'an 2000 depuis plus de 18 mois. Une panne majeure de courant qui durerait des jours finirait par affecter les éléments essentiels de notre société, comme la production de l'eau potable. Pour nous, c'est préoccupant, parce que ça mettrait en cause la sécurité des citoyens. »

Rassurez-vous, les risques que votre réveillon se transforme en véritable cauchemar sont minces. « Les grandes entreprises et les organismes gouvernementaux ont fait leur travail ; selon les estimations, plus de 95 % des ordinateurs en Amérique du Nord passent le test de l'an 2000. Hydro-Québec affirme aussi que son réseau est prêt à passer le cap de l'an 2000 sans pépins. C'est pourquoi nous pensons qu'il ne se passera rien de vraiment grave, le premier janvier, ou à tout le moins que l'essentiel de la société continuera de fonctionner », poursuit M. Guindon, qui entretient néanmoins des doutes sur l'effet que pourrait avoir le 5 % d'ordinateurs inadéquats.

Il demeure également un fait : la possibilité que le réseau d'Hydro-Québec flanche complètement existe, n'importe quand (on l'a constaté durant la crise du verglas). « Sauf que cette fois-ci, ça s'appelle le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et on a identifié un bogue informatique qui pourrait créer des défaillances dans les systèmes électroniques ; dans ce contexte, on peut dire que la possibilité qu'une panne généralisée arrive est plus grande », dit-il.

Aussi, parce que rien n'est tout à fait certain en ce domaine, au lieu de fêter comme tout le monde, les employés du Centre de sécurité civile (CSC), responsables des mesures d'urgence en cas de sinistres majeurs dans l'île de Montréal, vont se préparer au pire, le 31 décembre prochain. Dès midi ce jour-là, ils vont observer attentivement la Nouvelle-Zélande et l'Australie, puisqu'on y traverse là-bas le cap de l'an 2000 une quinzaine d'heures avant nous.

Si le ciel tombe sur la tête de nos amis australiens, du personnel sera rappelé au poste de commandement du CSC, question de rapidement analyser ce qui pourrait se produire ici. Les contacts seront maintenus avec divers intervenants dans les municipalités de l'île, avec la police, les ambulances, les pompiers.

Et si le « pire » se produisait (un black-out total sur Montréal, une panne des réseaux de télécommunication, etc.), le CSC mettrait alors en branle son plan de mesures d'urgence : distribution de mazout et d'essence par ordre de priorité, mise sur pied de centres d'hébergement, etc.

Mais il peut très bien arriver qu'au 12<sup>e</sup> coup de l'horloge, ce 31 décembre au soir, il ne se passe strictement rien... « On l'espère bien ! », répond M. Guindon, avant de conclure : « Quoi qu'il arrive, le passage à l'an 2000 aura été, au fond, une excellente chose. Ça a forcé les organisations à mettre à jour leurs systèmes informatiques. De notre côté, on s'est tellement préparé, on a tellement tout planifié... on se sent prêt à faire face à n'importe quel sinistre. »

## La préparation des citoyens

Le Centre de sécurité civile de la CUM (CSC) publiera dans la prochaine édition de l'annuaire téléphonique de Montréal, disponible dans trois semaines, cinq pages identifiées avec une bordure rouge, contenant des conseils pratiques qui devraient permettre aux citoyens de survivre à la suite d'un sinistre quelconque.

Le CSC ne publie pas ces pages spécifiquement en vue du bogue de l'an 2000, mais plusieurs conseils s'appliquent.

Ainsi, on y apprend que tout citoyen devrait s'équiper dans le but de survivre trois jours à n'importe quel sinistre (tremblement de terre, nuage toxique, inondation, tempête de neige ou de... verglas, etc.)

« Bogue de l'an 2000 ou pas, explique Valérie Gagnon, spécialiste du passage à l'an 2000 au CSC, chaque citoyen doit prévoir être autonome en eau et en nourriture, en tout temps, pendant une période de trois jours. C'est important, parce qu'en cas de sinistre, si les citoyens en santé demeurent relativement autonomes, ça laisse le champ libre aux services d'urgences pour voir aux problèmes vraiment urgents, de vie ou de mort. »

« Prévoyez donc quelques lampes de poche et des piles... entre autres. »

## Les hôpitaux du centre-ville dans le feu de l'action

ÉRIC TROTTIER

Le directeur des communications du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), Charles Meunier, n'y va pas par quatre chemins quand il résume la préparation de son établissement au passage à l'an 2000. « On se base sur un scénario de catastrophe et on se prépare au pire. Évidemment, rien n'indique que le pire va se produire, mais si c'était le cas, nous serons prêts. »

Le grand responsable du passage à l'an 2000 au CHUM, Marc-André Larose, s'est occupé pendant près de deux ans de la conversion informatique des 13 000 appareils biomédicaux que comptent les hôpitaux Notre-Dame, Saint-Luc et Hôtel-Dieu. Question de s'assurer qu'aucun respirateur artificiel ne s'arrête à minuit, le 1<sup>er</sup> janvier prochain, en raison d'un bogue informatique quelconque.

Plus de 600 appareils ont dû subir des transformations pour être adaptés à l'an

2000. En outre, près de la moitié des 3500 ordinateurs administratifs du centre hospitalier ont dû être mis à niveau. « Le 1<sup>er</sup> janvier, tout sera réglé et prêt à fonctionner à 100 % », estime M. Larose.

À l'instar des 17 autres grands hôpitaux de la métropole, la technologie semble avoir été maîtrisée ici ; c'est maintenant l'autre bogue, le bogue humain, relié au passage à l'an 2000, qui inquiète. « Nous commençons à réaliser que près de 600 000 personnes vont célébrer la venue de l'an 2000 dans les rues du centre-ville. Pour nous, le bogue, il est là, car il y aura un impact certain sur les urgences du CHUM, dont les trois pavillons sont tous situés au centre-ville », dit Marc-André Larose.

Tous les hôpitaux s'attendent à une affluence exceptionnelle aux urgences, dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier. Même son de cloche à Urgences Santé : la corporation ambulancière compte augmenter le

nombre de ses véhicules en circulation, mais elle n'a pas fini d'évaluer l'ampleur de ce que plusieurs appellent déjà « la nuit du siècle ».

« Est-ce que les gens vont vraiment se rendre aux festivités ? Et puis, comment la population réagira-t-elle au fait que les bars vont demeurer ouverts toute la nuit du 31 décembre au premier janvier ? » demande Nicolas Landry, d'Urgences Santé.

Au CHUM, on fera appel à plus de 200 employés supplémentaires pour accueillir les patients à l'urgence et les transférer rapidement sur les étages, où l'on prévoit « ouvrir » entre 30 et 60 lits supplémentaires. Objectif de cette démarche : maintenir les urgences aussi vides que possible, au cas où un problème majeur se produirait durant les festivités du Nouvel An.

« Tout serait tellement plus simple s'il faisait froid et qu'il neigeait ce soir-là », conclut en soupirant Marc-André Larose.

## Les pompiers ne comptent pas sur le téléphone

ÉRIC TROTTIER

À l'instar des autres services d'urgence, pour les pompiers, le nerf de la guerre, c'est les communications.

C'est ainsi que même si les camions servant à combattre les incendies passent le test de l'an 2000 avec succès, ils ne serviraient pas à grand-chose si l'information sur les incendies n'est plus transmise aux casernes.

Que faire en effet si les lignes de Bell flanchaient aussitôt passées les dernières secondes de l'année 1999 ? Responsable de l'organisation des secours au Service de prévention des incendies de Montréal (SPIM), Michel Champagne doit faire face à cette épineuse question.

Non seulement ses pompiers vont-ils devoir circuler avec des téléphones cellulaires, mais ils devront également, durant la période névralgique qui s'étend du 31 décembre au 3 janvier, utiliser leur vieux système de communication par ondes radio. « Notre système de communication actuel, qui est entièrement informatisé, devrait passer l'an 2000 ; tous les tests ont été effectués avec succès. Mais c'est tellement crucial, pour l'efficacité de notre travail, que nous n'avons pas voulu courir de risque. Aussi, nous allons employer plusieurs types de systèmes de communication alternatifs. »

Si les communications, c'est le nerf de la guerre des pompiers, que dire de l'eau ? Durant la crise du verglas, en 1998, la Ville de Montréal, dont l'usine d'aqueduc était privée de courant, n'avait plus été capable de fournir l'eau courante à ses citoyens, durant quelques heures. Résultat : la pression d'eau avait dramatiquement diminué dans tous les tuyaux de la ville, et particulièrement dans les bornes-fontaines.

Heureusement, les pompiers disposent d'un réservoir contenant 50 millions de gallons d'eau. « De quoi tenir plusieurs jours et combattre plusieurs incendies », dit M. Champagne. Ne prenant pas de chance, le SPIM a déjà obtenu l'accord de la Ville pour que celle-ci transporte cette eau avec sa quinzaine de camions-citernes, si nécessaire.

Le SPIM a prévu d'autres mesures dans son plan des mesures d'urgence mis au point pour le passage à l'an 2000, comme le rappel de tous les pompiers, si nécessaire.

Parmi celles-ci, le SPIM veut négocier des ententes avec les propriétaires de gratte-ciel du centre-ville, afin de réquisitionner leurs garages souterrains durant les jours critiques. « Cela nous permettrait d'y installer nos camions pour les rapprocher des événements qui vont attirer le plus de gens, le 31 au soir », dit M. Champagne.



Combattre un incendie l'hiver est toujours plus compliqué pour les pompiers.

## La philosophie Maytag

ÉRIC TROTTIER

La régie de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, de qui relèvent 17 hôpitaux, 29 CLSC et près de 80 centres de soins de longue durée, a dressé un inventaire des équipements de son réseau contenant des puces informatiques : plus de 250 000 appareils (allant des équipements biomédicaux aux ordinateurs, en passant par les ascenseurs et les systèmes d'alarme) ont ainsi été inspectés. Du nombre, environ 10 % ont échoué au test du passage à l'an 2000.

Selon Louis Côté, porte-parole de la régie, plus de 45 millions de dollars ont dû être investis jusqu'à maintenant pour la mise aux normes de l'an 2000 de ces appareils. « En date du 15 octobre, 81 % des équipements nécessitant une adaptation avaient été modifiés. Le reste du travail devrait être complété avant la fin de novembre. »

M. Côté dit cependant que le réseau de la santé a adopté une stratégie consistant à porter « une ceinture et des bretelles ». C'est-à-dire que pour chaque appareil ayant une incidence sur la santé d'un malade, les hôpitaux ont dû prévoir des équipements de remplacement ou des « plans de relève », en cas de panne ou de problème technique.

Parmi le personnel supplémentaire appelé à travailler dans les hôpitaux durant la nuit du 31 décembre au premier janvier, plusieurs auront le mandat de voir au bon fonctionnement des appareils. « Nous avons demandé aux hôpitaux de se préparer à faire face à des pannes techniques ou à une augmentation de l'achalandage aux urgences, conclut M. Côté. Nous espérons que nous serons comme le réparateur Maytag : en poste, prêts à toute éventualité, mais sans jamais avoir à intervenir... »

# La Maison des femmes sourdes menacée de fermeture

LILIANNE LACROIX

Faute de fonds, la Maison des femmes sourdes de Montréal pourrait fermer dans quelques semaines, le 20 novembre. Ouverte en janvier dernier pour venir en aide aux femmes sourdes victimes de violence conjugale, d'agressions sexuelles ou aux prises avec des difficultés importantes, la Maison fournit les services d'intervenantes elles-mêmes sourdes qui sont plus à même de communiquer avec ces victimes trop souvent isolées du reste de la société. C'est la seule ressource vraiment adaptée disponible pour les 11 000 femmes sourdes de l'île de Montréal.

« La réalité des femmes sourdes ressemble à celle des femmes québécoises d'il y a 30 ans. Elles sont très peu sensibilisées à la violence conjugale », déclare Diane Houle, présidente du conseil d'administration de la Maison qui a reçu 767 demandes d'aide durant sa courte existence et référé 17 femmes à des maisons d'hébergement.

Trente pour cent des femmes sourdes seraient victimes de violence conjugale, souvent de la part de maris sourds eux aussi, tandis que 80 % seraient à un moment de leur vie victimes d'agression sexuelle.

Selon Virginie Savaria, intervenante à la Maison, deux facteurs expliquent le peu de sensibilisation des femmes sourdes à la question de la violence. « Tout d'abord, elles lisent très peu et n'ont pas reçu tous les messages qui bombardent les femmes entendant. » Les femmes sourdes profondes optent généralement pour le langage des signes, explique la directrice générale de la Maison, Martine Gagnon. Pour elles, le français est une langue totalement étrangère, dont les concepts sont peu familiers. Nous parlons en mots, elles parlent en images.

Pour Mme Savaria, un autre facteur important contribue à donner aux femmes sourdes une vision un peu trop élastique de la limite où commence la violence. « Le toucher fait partie intégrante de notre culture. Où se situent les limites, ce n'est pas toujours évident. »

La jeune intervenante sait de quoi elle parle. « J'ai vécu avec un conjoint violent. Mais j'ai été chanceuse, je lisais beaucoup, j'étais plus au courant que bien des femmes. Quand je disais à mon chum : regarde cet article, c'est violent ce que tu fais, il s'objectait. Pour lui, il y avait violence seulement s'il y avait du sang. Serrer le bras trop fort, ce n'était rien, j'étais censée l'oublier. À force de l'écouter, j'étais toute mêlée. Heureusement que mes parents m'ont aidée ! »

Imaginons cette scène courante dans les cas de violence : les esprits s'échauffent, mari et femme commencent à « parler » un peu fort. Soudainement, la femme manifeste son refus de poursuivre en détournant la tête. Que se passe-t-il alors ? Le mari insiste, en tournant plus ou moins délicatement le visage de son épouse pour la forcer à l'écouter... De là, les choses peuvent facilement dégénérer... Une phrase revient souvent chez les victimes, selon Mme Savaria : « C'est juste parce qu'il voulait me parler qu'il m'a frappée ! » Pour elle, son travail consiste donc avant tout à sensibiliser les femmes.

Des policières, des responsables de la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec,

de l'organisme SOS Violence conjugale, du Centre québécois de la déficience auditive, de la Table de concertation en matière de violence conjugale de la CUM, tous et toutes disent que la Maison des femmes sourdes offre un service unique et essentiel.

Du budget de 230 000 \$, 104 000 \$ venaient du Fonds de lutte contre la pauvreté, 74 000 \$ du Centre d'adaptation de la main-d'oeuvre (CAMO) pour personnes handicapées, 30 000 \$ de l'Office des personnes handicapées, 14 000 \$ d'Emploi-Québec et 15 000 \$ de la régie régionale.

Mais le CAMO a des problèmes d'insuffisance de fonds, le Fonds de lutte contre la pauvreté a décidé d'accorder la priorité aux nouvelles demandes, etc. Pour fonctionner jusqu'en mars, la Maison aurait besoin de 80 734 \$ qu'elle réclame de la régie.

Alors que leurs efforts répétés avaient été infructueux jusqu'à maintenant, la Maison a reçu une bonne nouvelle hier en fin de journée, quelques heures après la conférence de presse. La régie s'appête à débloquer quelque 35 000 \$ et le ministre de Mme Marois se penche sur le dossier.

Nouveaux taux majorés sur vos placements garantis à 100 %

À compter du 22 octobre 1999

OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA Émission 60

4,40%  
An 1

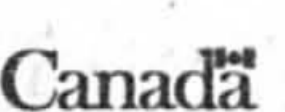
OBLIGATION À PRIME DU CANADA Émission 9

5,00% An 1    5,40% An 2    5,80% An 3

Émission 9. Taux annuel composé de 5,30% sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.

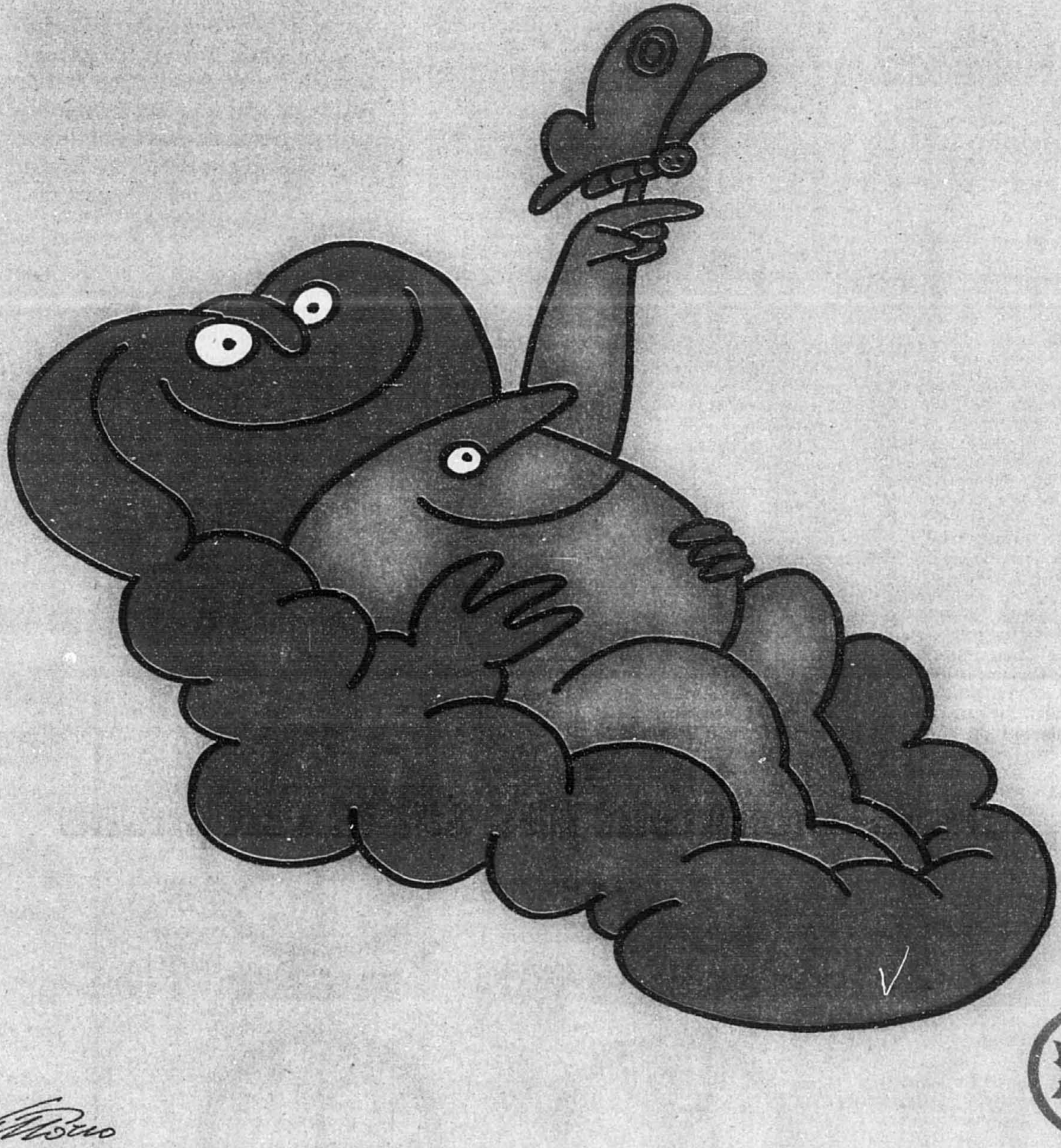


NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA  
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE.



Émissions 60 et 9 en vente jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre seulement

PROLONGATION JUSQU'AU 3 NOVEMBRE 1999!



## GRANDE PLANÈTE. PETITS TARIFS.

Montréal aller-retour, à partir des tarifs suivants :

CANADA : POUR DES VOYAGES EFFECTUÉS D'ICI LE 29 FÉVRIER 2000.

TORONTO	WINNIPEG	THUNDER BAY	HALIFAX	CALGARY EDMONTON	REGINA SASKATOON	ST. JOHN'S, T.-N.	ILES DE LA MADELEINE	VANCOUVER	KELOWNA VICTORIA
149\$	269\$	299\$	319\$	339\$	339\$	339\$	349\$	349\$	399\$

ÉTATS-UNIS : POUR DES VOYAGES EFFECTUÉS D'ICI LE 29 FÉVRIER 2000.

NEW YORK NEWARK	PORTLAND, ME	FORT LAUDERDALE	MIAMI TAMPA	ATLANTA	HOUSTON	DENVER PHOENIX	LOS ANGELES SAN DIEGO	SAN FRANCISCO SAN JOSE	NOUVELLE-ORLÈANS
199\$	259\$	329\$	329\$	349\$	419\$	469\$	479\$	479\$	499\$

INTERNATIONAL : LES DÉPARTS DOIVENT S'EFFECTUER ENTRE LE 4 NOVEMBRE 1999 ET LE 29 FÉVRIER 2000.

PORT-AU-PRINCE	KINGSTON MONTEGO BAY	LONDRES†	PARIS	PORT OF SPAIN	BARBADE	COPENHAGUE STOCKHOLM**	ZURICH GENÈVE***	FRANCFORT MUNICH*	SÉOUL TAÏPEI****
429\$	449\$	499\$	529\$	549\$	569\$	599\$	629\$	759\$	1099\$

Pour des renseignements, téléphonez à votre agent de voyages ou à Air Canada au (514) 393-3333 (sans frais au 1 888 AIR CANADA). Service aux personnes malentendantes (ATS) : 1 800 361-8071. Demandez votre billet électronique : la façon simple et rapide de voyager sans billet conventionnel. Effectuez vos réservations au moyen de la Cyber Billetterie™ à l'adresse suivante : [www.aircanada.ca](http://www.aircanada.ca)

**AIR CANADA**  
airAlliance airBC airNova airOntario

\* En collaboration avec le membre Star Alliance™ Lufthansa. \*\* En collaboration avec le membre Star Alliance™ SAS. \*\*\* En collaboration avec Swissair ou avec le membre Star Alliance™ Lufthansa. \*\*\*\* En collaboration avec EVA Air. † Londres : la vente se termine le 1<sup>er</sup> novembre 1999. Les départs doivent s'effectuer entre le 1<sup>er</sup> novembre 1999 et le 30 novembre 1999. Les voyages doivent prendre fin le 15 décembre 1999.

Les vols peuvent être effectués sur des appareils d'Air Canada ou de toute autre compagnie aérienne désignée. Tarifs en vigueur au moment de la publication. Applicables aux nouvelles réservations seulement. Les tarifs sont sous réserve de l'approbation du gouvernement. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA et les frais d'aéroport ne sont pas inclus. Les billets doivent être achetés et émis au plus tard le 3 novembre 1999. Achat sept jours à l'avance pour les destinations canadiennes, américaines et internationales. Destinations canadiennes et américaines : les voyages doivent prendre fin au plus tard le 29 février 2000. Destinations internationales : la date du dernier départ est le 29 février 2000. Des périodes de restriction s'appliquent comme suit : Canada - du 17 décembre 1999 au 3 janvier 2000; Floride - du 20 décembre 1999 au 9 janvier 2000 et du 25 février 2000 au 29 février 2000; Hawaii, les Caraïbes et Las Vegas - du 20 décembre 1999 au 9 janvier 2000; Allemagne, Suisse et Scandinavie - du 17 décembre 1999 au 3 janvier 2000; Royaume-Uni - du 10 décembre 1999 au 3 janvier 2000; Taïpei, Séoul et Hong Kong - du 10 décembre 1999 au 10 janvier 2000 et du 22 janvier 2000 au 19 février 2000. Les billets sont totalement non remboursables. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon les dates de départ et de retour. Séjour minimal et maximal. D'autres conditions s'appliquent.

## Un rival potentiel du Viagra

Agence France-Presse PARIS

Des chimistes américains ont déterminé la structure d'un rival potentiel du Viagra pour traiter les troubles de l'érection, selon le numéro de novembre de la revue « Nature Structural Biology » du groupe Nature.

L'équipe du Dr David Christianson (Université de Pennsylvanie, Philadelphie) et ses collègues de l'Université de Boston ont synthétisé une molécule, l'ABH.

L'ABH bloque une enzyme, l'arginase, qui intervient dans la cascade complexe d'événements conduisant à l'érection, selon leurs travaux.

L'arginase régule en l'atténuant l'activité d'une autre enzyme, la « NO synthétase » (NO pour monoxyde d'azote) et les processus physiologiques dépendant du NO. Le mécanisme responsable de l'érection du pénis implique en effet la libération de monoxyde d'azote (NO) dans le corps caverneux de la verge lors de la stimulation sexuelle. Le relâchement des muscles lisses du corps caverneux favorise l'afflux de sang dans la verge nécessaire à l'érection. Les chercheurs ont testé avec succès l'ABH sur des extraits de tissu de pénis de lapins.

## Rive-Sud/Montérégie

## Le jeune Tousignant inculpé à Longueuil

La fille d'Antoni Hubiak, mort déchiqueté dans l'accident, suivra le procès

RIMA ELKOURI

« Aucune punition, aucune vengeance ne pourra ramener mon père à la vie. »

Au sortir de l'enquête préliminaire de Steve Tousignant, un conducteur de 20 ans arrêté à la suite d'un accident qui a coûté la vie à un piéton, Janina Hubiak a fondu en larmes. Ce n'était pas la rancune qui l'animait, mais bien le chagrin. Parce que le piéton heurté mortel-

lement, déchiqueté par l'impact, c'était son père, Antoni Hubiak, 61 ans.

C'est dans la nuit du 27 juin, vers 2 h 45, alors qu'il traversait le chemin Chambly, non loin du boulevard Curé-Poirier, à Longueuil, que M. Hubiak a été fauché par un jeune conducteur qui, selon la police, aurait roulé à 132 km/h dans une zone où la limite permise est de 50 km/h. Son corps avait été retrouvé en morceaux.

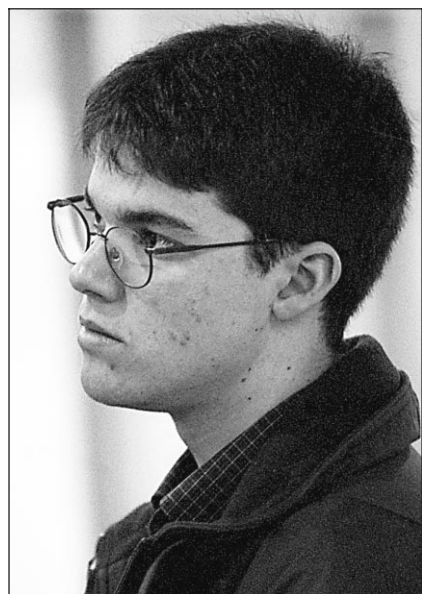
À la suite de l'enquête préliminaire qui s'est déroulée hier avant-

mi au palais de justice de Longueuil, le juge Denis Bouchard, de la Cour du Québec, a estimé que la preuve était suffisante pour inculper le jeune conducteur pour conduite dangereuse et négligence criminelle ayant causé la mort. L'avocat de la défense, Jean Gauthier, a demandé que la preuve présentée contre son client soit frappée d'une ordonnance de non-publication.

C'est le 17 décembre que commencera le procès de Steve Tousignant. Janina Hubiak assure qu'elle y sera. Depuis le tragique

accident, la famille du Longueuilois d'origine polonaise qui travaillait pour un fabricant de vélo n'est plus la même, a-t-elle confié à *La Presse*. « Mais il n'y a rien à faire, soupire-t-elle, les yeux rougis. Le temps est le seul remède. »

Même si rien ne pourra ramener son père auprès d'elle, la fille du défunt dit espérer que le procès fera en sorte que de tels accidents ne se reproduisent plus. « Je ne suis pas juge, ce n'est pas à moi de déterminer la peine qui serait juste. Mais j'espère que ça permettra à d'autres de tirer une leçon de cette affaire. »



Steve Tousignant

## Mont-Saint-Hilaire ne réalisera aucune économie avec la fusion

MARTHA GAGNON

Les citoyens de Mont-Saint-Hilaire pour le NON ont lancé hier leur campagne contre la fusion avec Otterburn Park en invitant le maire, Honorius Charbonneau, à participer à un débat public avant le référendum du 21 novembre.

« Le fardeau de la preuve incombe au conseil municipal qui n'a pas réussi à faire une démonstration rigoureuse et convaincante des prétendus avantages de la fusion », a déclaré hier le porte-parole du regroupement, Claude Piché.

Même l'étude de faisabilité de la firme Roche démontre, selon lui, que les citoyens ne peuvent espérer y trouver leur compte. M. Piché a appuyé ses affirmations en citant un extrait du rapport d'experts : « Selon l'hypothèse d'évolution des dépenses et revenus de la nouvelle ville, aucune économie importante ne résulte du projet de regroupement. »

L'étude démontre aussi que la « charge fiscale des contribuables d'Otterburn Park diminuera, alors que celle de Mont-Saint-Hilaire augmentera, sa richesse foncière relative lui faisant assumer une plus grande part du budget de la nouvelle ville. On estime entre 7 % et 9 % le transfert fiscal entre les deux villes, selon le niveau de tarification appliqué pour les différents services. Plus les services seront financés par les taxes foncières, plus le transfert sera important. »

Le conseil municipal est majoritairement en faveur de la fusion. Les dissidents sont le conseiller Jean-Luc Halde, et Serge Brabant qui a démissionné du conseil après s'être opposé à la représentativité du conseil provisoire de la future ville.

« J'ai remis ma démission pour marquer d'une façon tangible mon désaccord avec les démarches entreprises par le conseil, la diffusion d'informations incomplètes et la composition d'un conseil provisoire aucunement représentatif de la population et de la richesse foncière respective des deux villes », a expliqué M. Brabant dans un message écrit.

M. Brabant précise aussi qu'il n'est pas nécessaire de « brandir la menace ou la peur hypothétique d'une situation pire, ni le détournement de faits et de la vérité pour faire avancer une cause. Il y a de la place en politique pour la vérité, l'intégrité et les données réelles ».

Le comité du NON, formé de plusieurs citoyens bénévoles, invite la population à une soirée d'information qui se tiendra à l'hôtel de ville le 9 novembre à 19 h 30. « Les gens ont peur de s'exprimer publiquement comme s'ils craignaient les conséquences de leur engagement, dit M. Piché. Nous devons les inciter à se manifester. Un référendum, c'est un processus démocratique auquel il faut participer. »

## Un autre directeur adjoint de police remercié de ses services à La Prairie

MARTHA GAGNON

Après Régent Lessard, congédié à la suite d'accusations d'entrave à la justice et de fabrication de faux, voilà que son remplaçant temporaire au poste de directeur adjoint du service de police de La Prairie, André Turcotte, est lui aussi remercié de ses services.

Le directeur général de la ville, Robert Cyr, a précisé hier que M. Turcotte ne satisfaisait plus aux exigences du service de police qui l'avait embauché sur une base temporaire en juin. « Contrairement à M. Lessard, il n'a pas été congédié, mais remercié de ses services, précise M. Cyr. M. Turcotte n'a jamais été embauché de façon permanente. Il agissait un peu comme un consultant payé sur une base quotidienne. »

Selon le directeur, la décision de le remercié n'est pas liée au fait que M. Turcotte, agent de la Sûreté du Québec à la retraite, vient de se voir imposer une sanction par le Comité de déontologie policière pour avoir commis des gestes répréhensibles à l'endroit de Ronald Cross (surnommé Lasa-

gne) lors de la crise d'Oka, en 1990. Une sanction qui survient bien tardivement après de nombreux recours. Il s'agit d'une suspension de 60 jours sans solde.

« D'autres éléments dans son dossier nous ont amenés à prendre cette décision. Cet incident lié à la crise amérindienne remonte déjà loin dans le temps. Nous ne voulons surtout pas nuire à la réputation de M. Turcotte qui connaît bien nos motifs. »

Quant à Régent Lessard, il a été cité à son procès cette semaine. Aucune date n'a encore été fixée. M. Lessard, ex-policier de la SQ lui aussi, est demeuré huit ans au service de police de La Prairie. La cour a émis une ordonnance de non-publication qui interdit de révéler les faits entourant les accusations d'entrave à la justice et de fabrication de faux.

Une histoire qui continue de susciter de l'intérêt dans la municipalité. Dans un message envoyé hier à des médias, le maire, Guy Dupré, actuellement en campagne électorale, a reproché à ses adversaires, les conseillers sortants, Jean-Eudes Gagnon et Louise Tremblay, d'avoir « brillé par leur absence lors des discussions entourant le dossier explosif du congédiement de l'assistant-directeur de police à la séance spéciale du 1<sup>er</sup> octobre. »

## Mont-Saint-Grégoire: des plaintes sont adressées au Directeur général des élections

MARTHA GAGNON

Le candidat à la mairie à Mont-Saint-Grégoire, Alain Déom, se plaint que des irrégularités ont été commises par l'équipe de son adversaire.

« La loi oblige un candidat à obtenir l'appui d'au moins cinq électeurs de la municipalité afin de pouvoir se présenter. Or, le bulletin de candidature de mon adversaire, Robert Meunier, contient de fausses signatures », a expliqué M. Déom, lors d'une entrevue hier. Son équipe, Action St-Grégoire a dénoncé la situation dans un communiqué de presse. Une plainte devait être adressée hier au Directeur général des élections.

Selon les vérifications qui ont été faites par Action St-Grégoire, trois des six électeurs dont les signatures apparaissent sur le bulletin de M. Meunier affirment qu'il ne s'agit pas de la leur. « Ces personnes ont fait des déclarations écrites à cet effet », précise Jacques Morazain, candidat dans l'équipe Action St-Grégoire. Il a fait parvenir à *La Presse* une copie des déclarations.

De fausses signatures apparaîtraient également sur les bulletins de deux candidats aux postes de conseillers. « Informés de la situation, ils ont jugé préférable de retirer leur candidature », précise M. Déom.

Action St-Grégoire demande à Robert Meunier de se retirer de la course lui aussi. « C'est une simple question de décence », estime M. Déom.

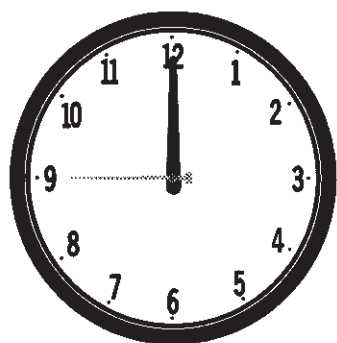
Au cours d'une entrevue hier, M. Meunier a déclaré qu'il n'avait nullement l'intention de se retirer et qu'il n'avait rien à se reprocher. « C'est une campagne de salissage. Cette gang-là ne veut pas me voir à la mairie », dit-il. Il accuse ses adversaires d'avoir usé de menaces et d'intimidation à son endroit. « J'ai moi aussi porté plainte devant le Directeur général des élections et même la Sûreté du Québec de Lacolle pour avoir reçu des menaces de mort. » Selon lui, une candidate indépendante au poste de conseiller a aussi porté plainte pour les mêmes raisons.

Les signatures des bulletins de candidature sont-elles fausses ? « Ce n'est pas à moi de répondre mais au Directeur général des élections », affirme M. Meunier qui se présente à la mairie pour la deuxième fois.

Selon lui, ses adversaires ont « peur qu'il soit élu parce qu'il a l'intention de dénoncer des irrégularités qui ont été commises par l'administration municipale ». La première chose qu'il entend faire s'il devient maire sera de « demander à la section des crimes économiques de la SQ d'enquêter sur certains dossiers ». Il ajoute que les conseillers sortants, qui se sont joints à l'équipe adverse, ont raison d'être inquiets.

« M. Meunier tente de faire de la diversion », réplique M. Déom qui aurait souhaité une intervention rapide du DGE. « Mais ce n'est malheureusement pas possible, dit-il. L'enquête du DGE n'aura sans doute lieu qu'après les élections. C'est donc dire que M. Meunier pourrait être élu en dépit des irrégularités. Si tel était le cas, il faudrait s'adresser aux ministères des Affaires municipales pour demander l'annulation de son élection. Une longue procédure. »

La population est déjà habituée aux tensions dans cette petite municipalité où un important projet de centre d'enfouissement suscite, lui aussi, la controverse. L'équipe de M. Déom promet d'ailleurs de s'y opposer énergiquement.



MONTRÉAL



JÉRUSALEM



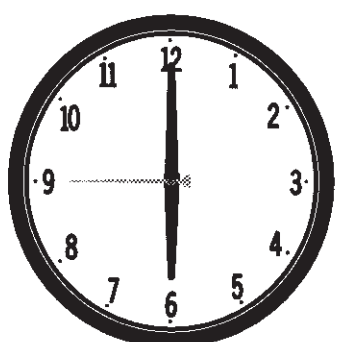
NEW DELHI



LA BARBADE



BATON ROUGE



TUNIS

## C'EST LE TEMPS DE VOYAGER AU

SALON INTERNATIONAL  
TOURISME  
VOYAGESDÈS  
DEMAIN!

Le Salon de toutes les destinations !

DU 29 AU 31 OCTOBRE 1999, PLACE BONAVENTURE, MONTRÉAL

Europe, Asie-Orient, Amérique du Nord, Afrique, Amérique du Sud, Destinations soleil...

- Le plus vaste choix de destinations jamais présentées sur les 5 continents
- Toutes les destinations soleil pour les temps des fêtes et l'an 2000
- Des Pavillons vedettes : France, Mexique, Venezuela, République dominicaine, Floride
- Vidéos captivants sur de nombreuses destinations à la Place vidéo voyages Hachette
- Des dizaines de choix de croisières, des forfaits tout inclus avantageux
- Plus de 500 spécialistes pour répondre à toutes vos questions
- Chants, danses, spectacles, conférences à la Place d'animation Canada Direct, avec Lio Kiefer, Francine Grimaldi et plusieurs de vos vedettes préférées
- Des conseillers venant des 4 coins du monde pour vous parler de leur pays, de leurs attractions touristiques, etc...

L'endroit idéal pour magasiner votre voyage de rêve de l'an 2000 !

**HEURES D'OUVERTURE**  
Vendredi : . . . 11 h à 20 h  
Samedi : . . . 11 h à 21 h  
Dimanche : . . . 10 h à 18 h

**PRIX D'ENTRÉE (taxes incluses)**  
Adultes : . . . . . 9 \$  
Carte Accès Mtl : . . . . . 7 \$  
Aînés et étudiants : . . . . . 7 \$  
Enfants (6 à 12 ans inclus) : 4 \$

La billetterie fermera une heure avant la clôture du Salon.



C'est plus facile ! Métro Bonaventure

Un événement En association avec En collaboration avec

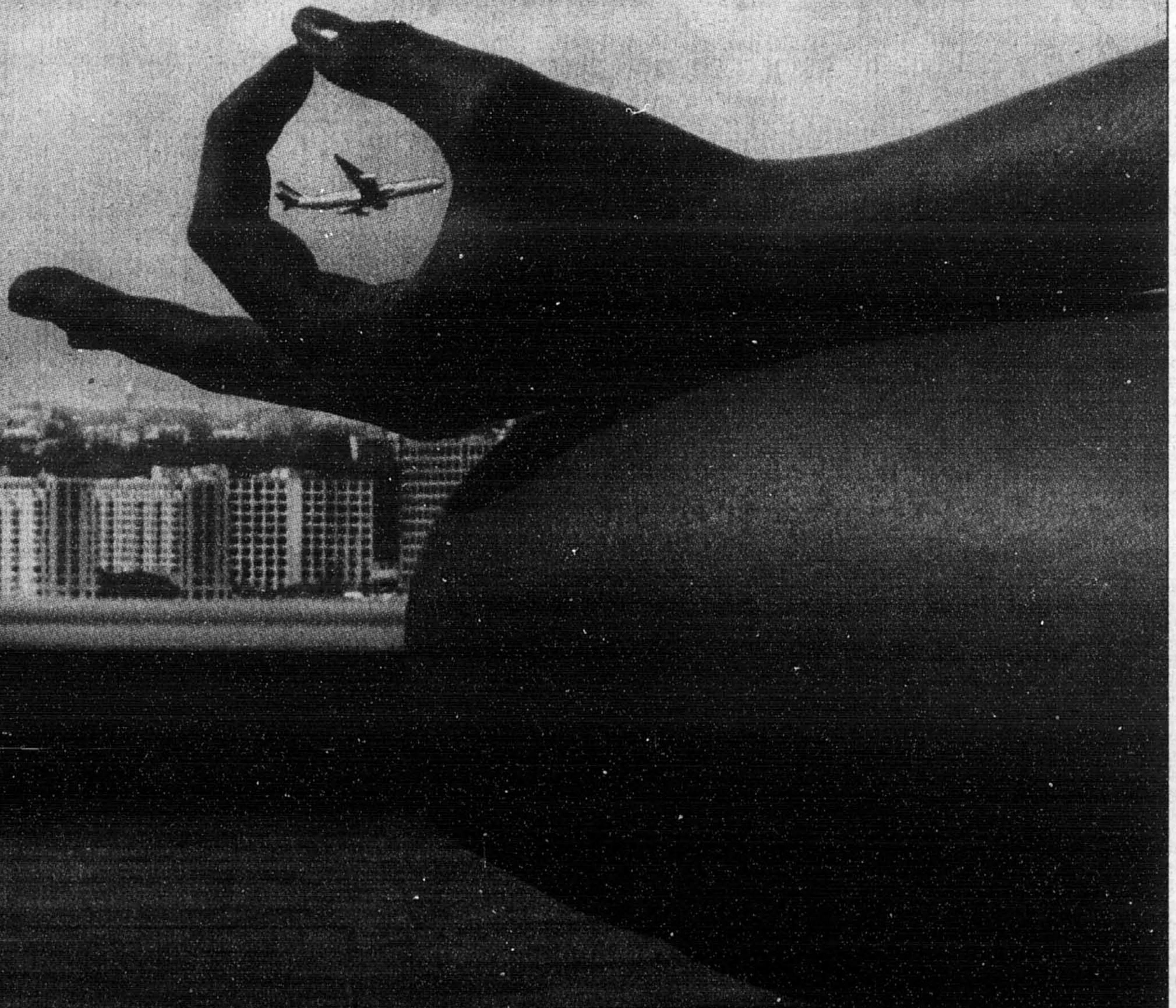


2796255



Faire du ciel le plus bel endroit de la terre.

**AIR FRANCE**  

[www.airfrance.ca](http://www.airfrance.ca)